

QUARANTIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XVI

---

3<sup>e</sup> Livraison. — Septembre 1896



PARIS ET NANTES

---

1896

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

I. — <i>Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite).</i> — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine.....	153
II. — <i>L'Histoire de Bretagne, par M. de la Borderie, membre de l'Institut.</i> — Le C <sup>te</sup> DE PALES.....	170
III. — <i>Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite).</i> — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper..	178
IV. — <i>Cloche du soir.</i> — JOS PARKER ..	185
V. — POÉSIES BRETONNES : <i>Chant des matelots et des nochers.</i> — ROITTELET DE SAINT-YVES.....	188
<i>Conseil d'un père mourant à son fils.</i> — BARDE DU VÉNEZ-BRÉ.....	193
VI. — <i>Mémoires d'un Nantais (suite)</i> .....	197
VII. — <i>Le réveil de Bébé.</i> — CAMILLE NATAL.....	205
VIII. — <i>Inauguration de la statue de Charette.</i> — O. DE GOURCUFF.....	207
IX. — <i>Les sabots, Noël gascon.</i> — C <sup>te</sup> OLGA.....	208
X. — <i>Jean Kernoen, légende bretonne.</i> — AUGUSTE DE CORNU-LIER.....	211
XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : <i>Cher maître, par Camille Le Senne et A. Mayer; Le magasin d'Auréoles, par Hugues Rebell; Les pacifications de l'Ouest (1794-1801), par Ch. L. Chassin; Brochures bretonnes de MM. l'abbé du Bois de la Villerabel, le docteur Corre et Jean Lemoine; La Compagnie du drapeau, par Michel Dolques; Une mère, petit poème vendéen par Emile Grimaud; Méditation sentimentale sur M<sup>me</sup> Desbordes Valmore, par M. A. van Bever.</i> — O. DE GOURCUFF.....	225

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

## LES GRANDES SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE

*Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.*

(SUITE<sup>1</sup>)

### MONTFORT (COMTÉ)

En parlant précédemment des barons de Gaël nous avons fait connaître les premiers seigneurs de Montfort : ce fut, en effet, Raoul I<sup>er</sup> de Gaël qui construisit en 1091 le château de Montfort<sup>2</sup>; ses successeurs Raoul II, Guillaume I<sup>er</sup>, Raoul III et Geffroy I<sup>er</sup> furent en même temps barons de Gaël et de Montfort. Mais ce dernier, Geffroy I<sup>er</sup>, en mourant l'an 1187, laissa deux fils aînés jumeaux qui se partagèrent la succession paternelle : Raoul fut seigneur de Gaël et Guillaume seigneur de Montfort.

Ce Guillaume II, sire de Montfort, vit en 1198 le château de ce nom détruit par la guerre : il vint alors habiter la forteresse de Boutavan en Iffendic qui demeura pendant deux siècles le chef-lieu de la seigneurie de Montfort.

De son mariage avec une femme appelée Nine, Guillaume II ne laissa qu'une fille, Mahaut de Montfort qui épousa : 1<sup>o</sup> Josselin de Rohan, seigneur de Noyal, décédé le 28 septembre 1251, 2<sup>o</sup> Josselin sire de la Roche-Bernard, 3<sup>o</sup> Alain I<sup>er</sup> sire de Montauban<sup>3</sup>. Mabaud de Montfort mourut en 1279<sup>4</sup>; elle avait donné à son second mari

<sup>1</sup> Voir la livraison de juillet 1896

<sup>2</sup> Montfort-sur-Meu chef-lieu d'arrondissement.

<sup>3</sup> D. Morice, *Preuve de l'Hist. de Bret.* I, 943, 949, 990 et 1074.

<sup>4</sup> 1279 obiit Mathildis domina de Montfort uxor Alani de Montealbano militis (*Ibid.* I, 154).

le tiers de la seigneurie de Montfort, mais Alain de la Roche, fils du sire de la Roche-Bernard, céda cette portion de Montfort à Guillaume baron de Lohéac et celui-ci en abandonna la moitié à Alain sire de Montauban.

Il y eut au sujet de ces donations un procès entre Alain de Montauban et Raoul V, sire de Gaël, neveu, à la mode de Bretagne, de Mahaud de Montfort. Un accord eut lieu en 1285 entre les deux parties :

Raoul de Gaël — qualifié dans l'acte seigneur de Montfort parce qu'il avait probablement hérité du reste de la succession de Mahaud — laissa à Alain de Montauban tout ce qu'il tenait en la paroisse de la Chapelle-Saint-Ouen, et ce dernier abandonna à Raoul V le château de Boutavan<sup>1</sup>.

Raoul V, sire de Gaël et de Montfort, déclara en 1292 devoir au duc de Bretagne quatre chevaliers d'ost : deux pour sa terre de Gaël et deux pour celle de Montfort. Ses successeurs furent comme lui tout à la fois seigneurs de Gaël et de Montfort et nous les connaissons déjà : ce furent Raoul VI, Geoffroy II, Raoul VII mari d'Aliéno d'Ancenis inhumée à l'abbaye Saint-Jacques de Montfort fondée par Guillaume I<sup>er</sup>, Raoul VIII, qui reconstruisit le château de Montfort en 1376, Raoul IX mort en 1429. Nous possédons les sceaux de ces deux derniers seigneurs en 1380 et en 1402 ; l'un et l'autre portent le blason de Montfort : *d'argent à la croix de gueules gringolée d'or avec la légende S. RAOUL SIRE DE MONTFORT*.

Le petit fils de Raoul IX — fils de Jean de Montfort, mort avant son père, et d'Anne dame de Laval — prit le nom de Laval et fut Guy XIV comte de Laval ; il succéda à son grand-père et ses descendants les comtes de Laval, furent pendant deux siècles seigneurs de Montfort ; nommons-les brièvement : Guy XV mort en 1500, — Guy XVI qui rendit aveu au roi pour le comté de Montfort en 1502 et décéda en 1531 — Guy XVII qui fit hommage au roi en 1540 et mourut sans postérité en 1547, — Guyonne XVIII (Renée de Rieux, nièce du précédent) dont le mari, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesles, fit hommage au roi pour Montfort en 1549 ; cette dame donna en

<sup>1</sup> D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* I, 1074.

<sup>2</sup> *Die tertia junii 1332 obiit Alienor d'Ancenis uxor Radulfi de Montfort et de Gaidello, amica hujus ecclesie* (Nécrol. Montfort.)

1557 le comté de Montfort à sa sœur Claude de Rieux, femme de François de Coligny seigneur d'Andelot, qui rendit hommage à cette époque au roi pour ledit comté, — Guy XIX (Paul de Coligny) décédé en 1586 laissant veuve Anne d'Allègre — et Guy XX leur fils, mort à vingt ans en 1601, sans avoir contracté mariage.

La succession de ce dernier comte de Laval fut recueillie par Henri de la Trémoille, duc de Thouars, petit-fils d'Anne de Laval fille de Guy XVI :

Henri de la Trémoille, comte de Laval et de Montfort, épousa en 1619 Marie de la Tour ; il vendit la baronnie de Gaël et la châtellenie de Brécilien qui faisaient partie du comté de Montfort et un grand nombre d'autres fiefs de ce même comté ; il mourut en 1674 deux ans après son fils aîné Henri-Charles de la Trémoille époux d'Amélie de Hesse-Cassel. Son petit-fils, issu de ce dernier mariage, hérita de ses seigneuries. C'était Charles, duc de Trémoille, mari de Magdeleine de Créquy ; en 1682 il rendit aveu au roi pour le comté de Montfort et mourut en 1709.

Charles-Louis, duc de la Trémoille son fils, lui succéda et rendit aveu en 1711 pour Montfort ; il avait épousé Magdeleine de la Fayette, mais en 1715, il vendit ce qui restait du comté de Montfort, sauf ce château et le titre de comte de Montfort.

Charles-Armand, duc de la Trémoille et comte de Montfort, fils du précédent, s'unit à Marie-Hortense de Bouillon et mourut en 1741. Leur fils Jean-Bretagne, duc de la Trémoille, fut le dernier comte de Montfort ; il épousa 1<sup>o</sup> en 1751 Marie-Geneviève de Durfort, 2<sup>o</sup> en 1763 Marie-Maximilienne princesse de Salm-Kirbourg ; à la Révolution l'un et l'autre émigrèrent : la duchesse mourut à Nice en 1790 et le duc à Aix, en Savoie, deux ans plus tard<sup>1</sup>.

Nous avons vu qu'à l'origine Montfort et Gaël ne formaient qu'une seule et même seigneurie ; à cette époque reculée (XI<sup>e</sup> siècle) les seigneuries de Montauban et Brécilien faisaient partie de cette baronnie de Gaël-Montfort. Lorsque Montfort eut perdu ces diverses seigneuries il n'en demeura pas moins un fort grand fief : nous

<sup>1</sup> Abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 319.

n'avons à nous occuper ici que de ce Montfort proprement dit tel qu'il était constitué au XVI<sup>e</sup> siècle.

Baronnie d'ancienneté, Montfort, qualifié de comté aux siècles derniers, relevait directement du roi sous son domaine de Ploërmel; mais le seigneur de Montfort pouvait par privilège recourir au présidial de Rennes au lieu d'en appeler à Ploërmel. Sa haute justice s'exerçait en la ville même de Montfort, et ses fourches patibulaires s'élevaient à six poteaux avec ceps et colliers. Le prévôt féodé de Blavon était chargé de l'exécution des criminels condamnés à mort, mais les habitants de Montfort devaient « embastonnés » l'accompagner jusqu'à ce que la sentence fut exécutée « par extermination de vie » et le possesseur de la Poulanière en Coulon était tenu de fournir pour cette exécution « deux harts de chesne, l'une torsée à droit et l'autre à revers, rendues à la justice patibulaire<sup>1</sup>. » Pour sa peine le prévôt de Blavon jouissait tous les vendredis d'un droit sur la vente des potiers et des sauniers à Montfort, et chaque jour d'exécution sur toutes les marchandises vendues en cette même ville.

Le comté de Montfort était, dès 1502, divisé en trois prévôtés féodés : Blavon, la Touche-Parthenay et la Rigadelaye; ces prévôtés comprenaient de nombreux baillaiges s'étendant en vingt-sept paroisses<sup>2</sup> : Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montfort, Coulon, Ifendic, Bédée, Pleumeleuc, Breteil, Saint-Gillès, Clayes, Parthenay, Romillé, Monterfil, Talensac, Le Verger, Landujan, Irodouer, Le Lou, La Nouaye, Saint-Maugand, Saint-Gonlay, Saint-Malon, Paimpont, Saint-Péran, Beignon, Saint-Malo-de-Beignon, Tréhoranteuc, et Guilliers.

Le seigneur de Montfort avait dans sa ville un marché tous les vendredis et cinq foires : à la Saint-Jean-Baptiste, à la Saint-Michel-Mont-Gargan (dite foire des vendanges), au mardi des Rogations et aux fêtes de Saint-Nicolas et de Saint-Marc. Certaines de ces foires, sinon toutes, étaient accompagnées de chevauchées destinées à y maintenir l'ordre.

<sup>1</sup> Déclaration de Montfort en 1502.

<sup>2</sup> A l'origine la baronnie de Gael-Montfort comprenait une quarantaine de paroisses.

Le capitaine du château de Montfort, nommé par le seigneur, pouvait « contraindre les hommes jusqu'à trois lieues d'iceluy chasteau » d'y venir faire le guet. Quand au portier de ce château, il avait la garde des prisonniers.

Outre les prévôts dont nous avons parlé, il y avait un châtelain pour recevoir les rentes par deniers et un grainetier pour recueillir les rentes en grains.

Au sire de Montfort appartenaient tous les droits ordinaires de coutumes, étalages, mesurage et trépas, de fours, moulins et pressoirs banaux, etc.; il est à remarquer qu'une partie de ces pressoirs était destinée à faire du vin, parce qu'au moyen âge on cultivait la vigne dans le pays de Montfort.

La fête de saint Jean-Baptiste, patron d'une paroisse de Montfort, était solennisée en cette ville et divers droits féodaux s'exerçaient à son occasion : aux premières vêpres de la fête le sieur de la Poulanière en 1682 présentait aux officiers de la seigneurie « un chapeau de fleurs de cerfeil sauvage<sup>1</sup>, » moyennant quoi on le tenait quitte des deux « harts de chesne » que nous savons qu'il devait pour exécuter les criminels.

Une autre couronne semblable était également dû le même jour par le vicomte de Tréguil à cause de ses fiefs d'Alsanc et de la Bouyère : mais la remise de ce dernier « chapeau de fleurs de cerfeil sauvage » se faisait avec pompe; il était présenté « sur la motte-aux-mariées près la contrescarpe des fossés du Pasd'asne » et donné par le procureur fiscal de Montfort aux nouvelles mariées de l'une des trois paroisses de cette ville « d'an en an »; et devaient aussitôt « icelles mariées, après s'estre saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et baiser le Seigneur ou son procureur à peine de 60 sols d'amende. » De son côté le sire de Montfort était obligé de fournir un cent de fagots pour allumer et entretenir le feu Saint-Jean « pendant que lesdites mariées chantent et dansent. » A la fin la couronne de fleurs demeurait à la dernière mariée à moins que le seigneur n'en désignât une autre pour la recevoir<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On appelait alors cerfeil ou cherfeil le chèvrefeuille.

<sup>2</sup> Déclaration de Montfort en 1682.

D'importantes seigneuries relevaient du comté de Montfort, c'était la vicomté de Tréguil, les châtellenies de Saint-Gilles, la Châsse, Saint-Malon, Cahideuc et la Bédoyère, les hautes justices de Monterfil, la Marche, le Vauferrier, etc.

Le sire de Montfort était fondateur des abbayes de Montfort et de Paimpont et seigneur supérieur de toutes les églises et de tous les prieurés, aumôneries et chapellenies situées dans l'étendue de son comté; il avait particulièrement des droits sur les trois églises paroissiales de Montfort, sur les prieurés de Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montfort, Bédée, Ifendic, Saint-Lazare et Le Thélouët, enfin sur le couvent des Ursulines et l'hôpital fondés à Montfort. La plupart des recteurs et des prieurs tenant leurs bénéfices sous la mouvance de Montfort étaient obligés de célébrer chaque année plusieurs services religieux chacun aux intentions de leur seigneur et de ses prédécesseurs.

Le domaine proche du comté de Montfort se composait en 1682 de ce qui suit :

« L'ancien chasteau de Montfort enceint et clos de murailles, situé en la paroisse Saint-Jean, avec les haultes et basses cours d'iceluy chasteau, tours et tourelles, donjon, bastille, et douves... avec deux grandes chapelles présentement ruinées ».

« La ville de Montfort enceinte et close de murailles, tours, donjons, boulevards, fossés, contrescarpes et autres fortifications, avec trois grandes et spacieuses portes à ponts et ponts-levis levants et dormants, nommées les portes de Saint-Jean, Saint-Nicolas et Coulon autrefois la Porte-Blanche, appartenante au seigneur de Montfort. En laquelle ville il y a diverses rues et un grand et beau palais ou auditoire pour y tenir les audiences du Comté et des Eaux, bois et forêts, les jours de mardys. » — Les halles de Montfort — le four et les pressoirs banaux — la grande prairie de Montfort — l'étang de Saint-Nicolas et son moulin; c'est de cet étang que sortait la fameuse cane qui donna jadis son nom à la ville appelée longtemps Montfort-la-Cane — la forêt de Montfort et une partie de celle de Brécilien, etc.

Le château de Montfort construit en 1091 et détruit un siècle plus tard en 1198 avait été relevé de nouveau de 1376 à 1389 par Raoul

VIII qui joignit à la forteresse les fortifications dont il dota sa ville. Il s'élevait sur une motte féodale ayant des dimensions exceptionnellement vastes et en partie rasée de nos jours pour supporter l'église actuelle de Montfort. Le plan de ce château était un quadrilatère défendu par quatre tours d'angle. Sur le tympan de la porte principale, au-dessous de l'écusson de Montfort portant la *croix guivrée* on lisait cette inscription : *L'an mil trois sans quatre vingts neuf (1389) fist faire Raoul de Montfort ceste porte.* Le château de Montfort n'a été complètement démoli que depuis la Révolution et l'on distinguait encore, voilà soixante ans, la base de ses tours au sommet de la butte artificielle appelée la Motte-du-château.<sup>1</sup>

Tel était donc le comté de Montfort, seigneurie encore très importante même après la séparation de Gaël, Montauban et Brécilien. Mais les ducs de la Trémoille, devenus seigneurs de Montfort, dépecèrent odieusement ce beau domaine; pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle ils vendirent à droite et à gauche à tous les seigneurs relevant d'eux les fiefs et les domaines, les droits utiles et honorifiques qu'ils possédaient dans les nombreuses paroisses formant leur comté. Cette déplorable aliénation fut achevée en 1715 par la vente de ce qui leur appartenait encore à Montfort même et dans la banlieue de cette ville. Les acquéreurs furent alors Annibal de Farcy seigneur de Cuillé, Charles Huchet seigneur de la Bédoyère, Joseph Huchet seigneur de Cintré, Charles Bothereau seigneur de Bédée et Joseph Huchet de la Bédoyère qui se partagèrent ce qu'ils avaient acheté.

A partir de cette époque et jusqu'à la Révolution, la juridiction de Montfort fut divisée en quatre hautes justices : 1<sup>o</sup> le comté de Montfort, 2<sup>o</sup> Montfort-en-Ville, 3<sup>o</sup> Montfort-en-Saint-Nicolas, 4<sup>o</sup> Montfort-en-Coulon.

Il ne resta aux ducs de la Trémoille que la haute juridiction sur « les terres, fiefs et domaines vendus, » la mouvances des principales seigneuries relevant de Montfort telles que la Châsse, Saint-Malon, Tréguil, la Besneraye, le Breil, Cahideuc, la Bédoyère, le Coudray, Monterfil, la Marche, etc. — et enfin l'ancien château de Montfort. Ce n'était plus qu'une ombre de l'antique baronnie.

<sup>1</sup> Vey. De la Borderie, *Bull. de l'Association bret. (Classe d'archéol.)* 1885, p. 173.

## MONTMORON (COMTÉ)

La terre seigneuriale de Montmoron, dans la paroisse de Romazy<sup>1</sup> est fort ancienne. Conan IV, duc de Bretagne, la donna en fief, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, à Guillaume dit l'Angevin, frère de Raoul II baron de Fougères. Ce seigneur en prit le nom et abandonna en 1163 à l'abbaye de Rillé la dime de tous les revenus qu'il en retirait<sup>2</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle les seigneurs de Montmoron figuraient encore avec avantage dans l'armée; Jean de Montmoron servait en 1371 en qualité d'écuyer sous les ordres de Bertrand du Guesclin et Perrot de Montmoron en 1380<sup>3</sup>. Cette famille de Montmoron avait pour armes : *de gueules au greslier d'argent accompagné de trois fleurs de lys d'or*.

Au siècle suivant Pierre de Montmoron, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne de la Maignane, dame de Moreuil; les deux époux rendirent aveu à la baronnie de Fougères en 1456 et vivaient encore en 1470.

Leurs successeurs furent Péan de Montmoron (1485) et René de Montmoron, époux de Marie de Québriac.

De cette dernière union sortit François de Montmoron qui rendit aveu pour sa seigneurie de Montmoron, en 1541, et se présenta la même année à la montre, « monté et armé en estat d'archer déclarant avoir un revenu noble de sept vingts livres<sup>4</sup>. » Ce seigneur épousa Béatrice de Vaucouleurs et eut d'elle Rolland de Montmoron, sire de Montmoron après lui, qui s'unit vers 1550 à Jeanne Hattes, dame de la Bouexière<sup>5</sup>.

Rolland de Montmoron n'eut que des filles dont l'aînée Charlotte, vers 1590, apporta la seigneurie de Montmoron à son époux Gilles de Sévigné, seigneur de Saint-Didier. Peu de temps après leur mariage,

<sup>1</sup> Commune du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes.

<sup>2</sup> Maupillé, *Notices hist. et archéol.*

<sup>3</sup> D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 1631, 80, 250 et 415.

<sup>4</sup> *Ms. de Missirien* (Biblioth. de Rennes).

<sup>5</sup> Anne du Portal, *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine*, XXII, 89.

en 1598, ces derniers firent hommage au roi, seigneur de Fougères, pour leur terre de Montmoron<sup>1</sup>.

Renaud de Sévigné, fils des précédents et seigneur de Montmoron, reçu en 1616 conseiller au parlement de Bretagne, fit l'année suivante hommage pour Montmoron; il contracta trois alliances, et épousa : 1<sup>o</sup> en avril 1619, Bonaventure Bernard, fille du seigneur de la Turmelière; 2<sup>o</sup> le 7 novembre 1627, Gabrielle du Bellay morte en janvier 1653; 3<sup>o</sup> le 12 juillet 1654 Renée du Breil de Rays veuve du seigneur de Bienassis et décédée en 1682. Renaud de Sévigné, créé comte de Montmoron en janvier 1657, ne porta ce titre que quelques mois; il mourut à Montmoron le 5 septembre de la même année, à l'âge de 65 ans. Son corps fut porté à Rennes et inhumé au monastère de Bonne-Nouvelle où reposaient déjà ses père et mère et où lui-même avait fait une fondation en 1622<sup>2</sup>.

Son fils aîné sorti de son premier lit, Charles de Sévigné, comte de Montmoron, se fit en 1659 recevoir conseiller au parlement de Bretagne et épousa l'année suivante Marie Dreux, sœur du marquis de Brezé. Il fut frappé d'apoplexie à 61 ans, le 28 septembre 1684 et succomba à Montmoron. « C'est une belle âme devant Dieu, » écrivait sa célèbre parente la marquise de Sévigné en apprenant sa mort. Ce seigneur laissait un fils nommé comme lui Charles de Sévigné, qui mourut accidentellement dans une auberge de Châteaubourg, à l'âge de trente-deux ans; il fut inhumé en l'église de Châteaubourg le 22 janvier 1695.

La sœur de ce dernier, Marie-Renée de Sévigné — mariée, le 11 mai 1684, à Emmanuel du Hallay, seigneur de Kergouaton et fils du sire de Retiers — eut dû hériter alors du comté de Montmoron; Mais à la suite d'événements des plus dramatiques, Charles de Sévigné avait été enfermé au Fort-l'Évêque à Paris, à la requête de son oncle Louis Le Febvre de Caumartin, marquis de Cailly; pour recouvrer sa liberté le malheureux jeune homme avait été contraint, en février 1690, de consentir un abandon de tous ses biens à cet oncle terrible<sup>3</sup>. Aussi dès 1692 le marquis de Cailly se

<sup>1</sup> *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 1011.

<sup>2</sup> Fred. Saulnier, *Revue de Bret. et de Vendée*, LX, 413.

<sup>3</sup> Fr. Saulnier, *Les Sévignés oubliés* (*Revue de Bret. et de Vendée*, nouv. série I, 411).

prétendant seigneur de Montmoron en avait-il fait hommage au roi<sup>1</sup> ; il jouit ainsi quelque temps du comté de Montmoron qui finit néanmoins par venir aux mains de sa nièce M<sup>me</sup> du Hallay. Celle-ci mourut à Montmoron le 12 janvier 1735 et fut inhumée en l'église de Romazy où l'on voit encore sa pierre tombale. Jean du Hallay, son fils, lui succéda au comté de Montmoron et en rendit aveu le 18 décembre 1735 ; l'année suivante il paya pour droit de rachat 3,800 livres. Ce marquis du Hallay avait épousé en 1734 Marie-Thérèse Guérin de la Rocheblanche ; il décéda le 29 novembre 1756. Il laissait ses seigneuries à son fils encore mineur, Emmanuel-Agathe, qui devint marquis du Hallay et comte de Montmoron. Ce dernier s'unit en 1761 à Eléonore Le Gendre de Berville, émigra quand vint la Révolution, vit toutes ses terres vendues nationalement et ne mourut qu'en 1826.

Par lettres patentes données en janvier 1657, Louis XIV érigea Montmoron en comté pour Renaud de Sévigné.

Dans ses lettres le roi signala l'illustration de la maison de Sévigné alliée aux familles les plus distinguées de Bretagne « d'Acigné, de Châteaugiron, de Mathefelon, de Malestroit, de Montmorency, de Laval, de Champaigné, du Quellenec, etc. » puis il déclara unies, pour former le nouveau comté, cinq terres seigneuriales anciennes possédées par Renaud de Sévigné, savoir : la seigneurie de Montmoron « de grande estendue de domaines et fiefs, dont dépend le bourg de Romazy, ayant haute, moyenne et basse justices, décorée de grands bois et estangs, et à cause de laquelle les possesseurs sont fondateurs et ont tous les droits honorifiques et prééminences dans l'église dudit Romazy » ; — la terre des Touches en Tremblay-Leurmont en Bazouges-la-Pérouse, — la Chevrie en Sens, — et la Cour de Rimou<sup>2</sup>.

Ces deux dernières seigneuries unies à celle de Montmoron méritent quelques détails.

On sait que Bertrand du Guesclin posséda la seigneurie de Sens par succession de sa mère Jeanne de Malemains qui fut, selon du

<sup>1</sup> Arch. de la Loire-Inférieure, B, 1038.

<sup>2</sup> Ibidem, B, 2709.

<sup>3</sup> Archiv. d'Ille-et-Vil. E. B.

Paz, inhumée dans l'église de Sens. Or dès cette époque reculée à la seigneurie de Sens se trouvait unie la terre de la Chevrie. En 1395 le comte de Longueville, héritier de du Guesclin vendit l'une et l'autre à Robert de Brochereul. En 1513 Philippe de Montauban, baron de Sens, possédait aussi la Chevrie qui fut plus tard vendue le 12 mai 1624, par Jacques de Volvire sire de Sens à Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron.<sup>1</sup>

Il restait encore en 1657 à la Chevrie « des vestiges de l'ancien chateau qui appartenait à Bertrand du Guesclin, connestable de France. »

La cinquième et dernière seigneurie formant le comté de Montmoron était celle de Rimou qu'il ne faut pas confondre avec la châtellenie du même nom faisant partie de la baronnie de Fougères.

La seigneurie de Rimou, décorée d'un manoir appelé la Cour de Rimou, appartient longtemps à une famille portant son nom. Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle Colette de Rimou apporta cette terre à son mari Ruot sire de la Maignane et quelque temps après Pierre de Montmoron devint seigneur de Rimou par son mariage avec Jeanne de la Maignane<sup>2</sup>.

Le comté de Montmoron, ayant été érigé en 1657 peu de temps avant la mort de Renaud de Sévigné, son fils Charles de Sévigné fit maintenir cette érection par un arrêt de la Chambre royale du 9 décembre 1673.

La haute juridiction du comté de Montmoron s'étendait en huit paroisses : Romazy, Rimou, Tremblay, Sens, Bazouges-la-Pérouse, Mareillé-Raoul, Saint-Remy-du-Plain et La Fontenelle : elle s'exerçait alternativement à Rimou et à Tremblay par privilège du roi.

Le comte de Montmoron était seigneur prééminencier des églises de Romazy et de Rimou.

Son domaine se composait du château de Montmoron et de ses dépendances — des anciens manoirs de Leurmont, la Cour-de-Rimou et la Chevrie — des métairies du Bas-Montmoron, de la Salle, de la Gaudinaye, de la Jehannaye et de Penlinart, — de la halle de Rimou

<sup>1</sup> Notes de M. Fr. Saulnier.

<sup>2</sup> Archiv. du château de la Maignane.

où se tenait le marché de la seigneurie — de l'étang et du moulin de Montmoron — des bois et garennes de Montmoron, etc.

Actuellement Montmoron, propriété de M. Savary, n'offre d'intéressant que sa position sur une colline dont le Couasnon baigne le pied; la chapelle du manoir est une jolie construction du XVII<sup>e</sup> siècle.

### LA MOTTE-SAINT-ARMEL (VICOMTÉ)

Il y avait bien en 1427 dans la paroisse de Saint-Armel<sup>1</sup> un Jean de la Motte propriétaire du manoir noble de Prunelay, mais nous ne pouvons assurer qu'il possédât aussi celui de la Motte-Saint-Armel; ce qui le fait soupçonner c'est que peu de temps après, en 1453, Thébaud de la Lande, chevalier, jouissait des « hostels et mestairies nobles, dîmes et juridictions » de la Motte-Saint-Armel et de Prunelay. Ce Thébaud de la Lande épousa vers 1455 Béatrice de Callac, dame dudit lieu en Plumelec. Ils eurent pour fils Jean de la Lande, seigneur de la Motte, condamné à mort et exécuté en 1479, qui laissa de son mariage avec Jeanne Godelin une fille nommée Jeanne<sup>2</sup>.

Jeanne de la Lande épousa vers 1480 Gilles de Tiercent, seigneur dudit lieu, et lui apporta la seigneurie de la Motte-Saint-Armel; En 1520 Gilles du Tiercent était mort et son successeur se trouvait François du Tiercent qui vendit avec en 1525. Vint ensuite autre Gilles du Tiercent marié en 1532 à Renée Bothereau et seigneur du Tiercent en 1545. Mais ce dernier dissipa sa fortune et vendit la plupart de ses seigneuries, en autres celle de la Motte-Saint-Armel.

L'acquéreur fut Julien de Bourgneuf, seigneur de Cucé, qui acheta aussi en 1557 le fief du Bourg de Saint-Armel faisant partie du domaine royal. Julien de Bourgneuf, époux de Marie Dauvet des Marais, mourut en 1558. Ses successeurs à Cucé conservèrent la Motte-Saint-Armel, ce furent : René de Bourgneuf, qui rendit avec au seigneur de Bourgbarré en 1583 pour sa seigneurie de la Motte; mari de Louise Marquer, il décéda en 1587; — et Jean de Bourg-

<sup>1</sup> Commune du canton de Châteaugiron, arrondiss. de Rennes.

<sup>2</sup> Notes M. Charles de la Lande de Calan.

neuf, leur fils, également sire de Cucé, qui, par contrat du 22 janvier 1599, vendit la terre et seigneurie de la Motte-Saint-Armel à Isaac Loaisel et Catherine Faucon, seigneur et dame de Brie et de Chambières<sup>3</sup>.

L'année suivante, Isaac Loaisel acheta d'avec le roi un grand baillage en Saint-Armel appelé le Fief-au-Duc; le contrat est du mois de mars 1600<sup>4</sup>. Ce seigneur mourut en 1634 et fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, en la chapelle Saint-Nicolas dépendant de la seigneurie de la Motte-Saint-Armel; Catherine Faucon fut enterrée dans la même tombe que son mari le 3 septembre 1641.

Leur fils François Loaisel, marquis de Brie, fit ériger en vicomté sa seigneurie de la Motte-Saint-Armel; époux de Mathurine de Baud, il mourut en 1670 et sa veuve en 1676. De concert avec sa mère et pour exécuter les volontés de son père, ce seigneur avait en 1635 fondé une école charitable pour les enfants pauvres de Saint-Armel, Brie et Nouvoitou, école tenue par un prêtre de Saint-Armel.

Après la mort de François Loaisel, décédé sans postérité, la vicomté de la Motte-Saint-Armel passa à une parente du défunt, Guyonne de Montbourcher, veuve de Sébastien de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte; cette dame en fit hommage au roi en 1675<sup>5</sup> et mourut le 13 février 1688. Son fils Jean-François de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte, hérita de la Motte-Saint-Armel et en rendit avec au roi, le 30 avril 1688. Il épousa Gilonne-Charlotte de Langan et mourut le 15 février 1712; sa femme lui survécut jusqu'en 1719; ils furent inhumés au chancel de l'église de Saint-Armel qu'ils avaient en grande partie reconstruite à leurs frais, d'après la tradition. Leur fils Henri-Charles de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte et vicomte de la Motte-Saint-Armel, rendit avec en 1714 pour cette dernière seigneurie qu'il ne conserva pas longtemps; le 16 novembre 1719 il la vendit à Jacques de Sarsfield<sup>6</sup>.

Ce dernier seigneur était d'origine irlandaise; fils de Paul, comte de Sarsfield, exilé de sa patrie et marié à Nantes à Guyonne de la

<sup>4</sup> *Archiv. d'Ille-et-Vil.* I. G, 13.

<sup>5</sup> *Archiv. du Parl. de Bret.* II<sup>e</sup> reg. 67.

<sup>6</sup> *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 988.

<sup>7</sup> *Arch. d'Ille-et-Vil.* 99, 39.

Briandière, il avait épousé lui-même, le 2 février 1716, Marie-Jeanne Loz de Beaulieu ; il mourut à Paris le 20 janvier 1748<sup>1</sup> et sa veuve fit aveu au roi, le 12 juin suivant pour la vicomté de la Motte-Saint-Armel. Cette dame décéda le 3 mai 1762 et fut inhumée en son enfeu dans le chœur de l'église de Saint-Armel. Ils laissaient trois enfants : Guy-Claude, Jacques-Hyacinthe et Françoise.

Guy-Claude, comte de Sarsfield et vicomte de la Motte-Saint-Armel, colonel au régiment de Provence en 1748, mourut vers 1789 ; la seigneurie de la Motte-Saint-Armel passa alors à sa nièce Marie-Gabrielle de Sarsfield, fille de Jacques-Hyacinthe de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, décédé en 1787, et de Marie de Levis. La dernière vicomtesse de La Motte-Saint-Armel avait épousé en 1784, Charles, baron de Damas, tué à Quiberon le 21 juillet 1795, dont elle eut le baron de Damas gouverneur du comté de Chambord.

Quant à Françoise de Sarsfield, habitant à Rennes l'hôtel de Sarsfield<sup>2</sup>, rue de Corbin, elle s'opposa en vain à la vente de la terre de la Motte-Saint-Armel saisie sur M. et M<sup>me</sup> de Damas émigrés ; la Nation vendit cette terre en 1796 et 1797.

Louis XIII érigea la Motte-Saint-Armel en vicomté, pour François Loaisel, par lettres patentes datées du mois de décembre 1642 et enregistrées au parlement de Bretagne le 3 juillet de l'année suivante.

Par ces lettres le roi « unit les fiefs du Rocher, du Bourg de Saint-Armel, de Nouvoitou, de la Drouaye et du Boisrond à l'ancien chasteau de la Motte-Saint-Armel » et fit du tout une même seigneurie sous le nom de vicomté de la Motte-Saint-Armel<sup>3</sup>.

A cette seigneurie de la Motte fut également unie à une date que nous ne pouvons préciser, une autre vieille seigneurie située en la même paroisse de Saint-Armel :

<sup>1</sup> La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, XVIII, 292.

<sup>2</sup> Ancien hôtel de la Bédoyère.

<sup>3</sup> *Arch. du Parl. de Bret.* — La Motte-Saint-Armel relevait à l'origine de la seigneurie de Bourgbarré, ou plutôt de la châtellenie du Désert-en-Bourgbarré ; mais à partir du XVII<sup>e</sup> siècle ses seigneurs rendirent aveu directement au roi.

C'était Chambièrre possédée en 1427 et 1439 par Pierre du Préauvé et en 1513 par Guillaume Loaisel, seigneur de Brie, l'un des ancêtres de l'acquéreur de la Motte-Saint-Armel, en 1599. Chambièrre avait un beau château qui fut la résidence des Loaisel, de Cahideuc et de Sarsfield successivement vicomtes de la Motte-Saint-Armel.

Voici donc ce qui composait la vicomté appelée en 1700 la Motte-Saint-Armel et Chambièrre : 1<sup>o</sup> la seigneurie de la Motte-Saint-Armel, 2<sup>o</sup> la seigneurie de Chambièrre, 3<sup>o</sup> les bailliages du Bourg et du Fief-au-Duc en Saint-Armel, 4<sup>o</sup> le fief du Rocher, demembrement de l'ancienne châtellenie du Désert, vendu vers 1606 par Jeanne de la Bouexière à Isaac Loaisel, seigneur de Brie, et s'étendant en Bourgbarré et Saint-Armel, 5<sup>o</sup> la seigneurie de la Motte de Nouvoitou, en la paroisse de ce nom, appartenant en 1388 à Guillaume de la Motte, en 1471 à Jean de la Lande et en 1513 à la fille de ce dernier, Jeanne de la Lande femme de Gilles, sire du Tiercent et seigneur de la Motte-Saint-Armel, 6<sup>o</sup> enfin les fiefs de la Drouaye et du Boisrond en Nouvoitou.

La vicomté de la Motte Saint-Armel ainsi constituée s'étendait en quatre paroisses, Saint-Armel, Nouvoitou, Bourgbarré et Vern ; les deux premières tenues presque tout entières du vicomte. Les cinq hautes justices anciennes de Saint-Armel, Nouvoitou, Chambièrre, Fief-au-Duc et le Rocher se trouvaient en 1767 unies en une seule haute juridiction exercée au bourg de Saint-Armel. Les fourches patibulaires à quatre poteaux s'élevaient sur la lande de Saint-Armel au bord du grand chemin. Il y avait des ceps et colliers dans les deux bourgs de Saint-Armel et de Nouvoitou<sup>1</sup>.

Le vicomte de la Motte Saint-Armel avait à Saint-Armel tous les vendredis un marché qui fut transféré en 1642 au mardi. Il avait aussi, à cause du Fief-au-Duc, « en sa dite ville de Saint-Armel droit de foire le jour et feste de Saint-Armel (16 août), avec droit de costumes, bouteillage et estallonage... droit de percevoir de chacun des bouchers, un pied et une oreille de pourceau, des boulangers un pain, et des potiers, un pot. » Comme cette foire était très fréquentée à cause de la dévotion envers saint Armel dont le corps reposa dans l'église paroissiale, et comme il y venait beau-

<sup>1</sup> *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* E, 126.

coup d'étrangers, pèlerins et commerçants, le seigneur de la Motte faisait faire le guet et la chevauchée dès la veille et le jour même, afin qu'il n'y eut « ny scandale, ny émotion en la dite foire. »<sup>1</sup>

Au seigneur de la Motte-Saint-Armel appartenaient aussi tous les droits de « patronage et fondation » des églises de Saint-Armel et de Nouvoitou : outre ses enfeus, bancs et armoiries dans les châteaux de ces temples<sup>2</sup>, il possédait encore une chapelle prohibitive dédiée à Saint-Nicolas et fondée par lui dans l'église de Saint-Armel, à cause de sa terre de Chambière. Il avait également fondé de sept messes par semaine la chapelle de son château de Chambière. Enfin nous avons déjà dit qu'il jouissait dans la cathédrale de Rennes d'une chapelle prohibitive dédiée aussi à Saint-Nicolas, richement décorée et renfermant un beau mausolée et de nombreux écussons<sup>3</sup>. Quant au domaine proche de la vicomté, il se composait de ce qui suit :

L'ancien château de la Motte-Saint-Armel ; existant encore en 1453 et complètement aujourd'hui disparu ; il s'élevait au bord de Seiche et non loin du bourg de Saint-Armel ; — le château de Chambière dont nous reparlerons à l'instant ; — le manoir de la Motte-de-Nouvoitou, bâti à l'entrée du bourg de Nouvoitou<sup>4</sup> ; — Les halles, auditoire et prison du bourg de Saint-Armel — les métairies de la Motte-Saint-Armel, la Motte-de-Nouvoitou, Chambière, la Rivière-Huguet, la Rivière-Pellerin, la Vieille-Rivière, le Temple, Garmeaux, les Grand et Petit Vaugon, Prunelay et les Entrées — l'étang et les moulins de la Motte-Saint-Armel ; ceux de la Motte-de-Nouvoitou, d'Ernoul et de Crotigné — les bois de la Motte et de la Jaille — Les dîmes de Nouvoitou, etc<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Déclaration de la Motte-Saint-Armel en 1640.

<sup>2</sup> On voit en l'église de Saint-Armel les armes sculptées des sires du Tiercent dont le nom figure aussi sur une très vieille cloche.

<sup>3</sup> Palustre *l'Ancienne cathédrale de Rennes*, 45.

<sup>4</sup> A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le domaine de la Motte-de-Nouvoitou fut distraît de la Motte-Saint-Armel et ses fiefs seuls demeurèrent unis à la vicomté. La famille de la Monneraye possédait la terre de la Motte-de-Nouvoitou au siècle dernier.

<sup>5</sup> Déclaration de la Motte-Saint-Armel en 1640 et 1680.

Le château de Chambière est maintenant à peu près détruit ; il avait en 1680 deux tours crénelées dont une seule subsiste encore ; sa chapelle de la Trinité occupait un angle de la cour cernée de murailles et de douves pleines d'eau.

Non loin de là est un monticule sur le bord de la Seiche ; c'est de cet endroit que, selon la légende, saint Armel força à se précipiter dans la rivière un serpent monstrueux qui désolait la contrée.

(A suivre).

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

*Chan. hon.*



# L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PAR M. DE LA BORDERIE

*Membre de l'Institut.*

## I.

C'est, à coup sûr, un grand événement littéraire pour la Bretagne que l'apparition de cette histoire désirée depuis si longtemps. On peut dire que tous les esprits intelligents de notre pays ont fini par mettre M. de La Borderie en demeure d'élever ce monument que personne ne pouvait édifier mieux que lui. L'histoire de Bretagne a été de tout temps la passion de sa vie. A l'âge, où nous ne faisons rien, il s'occupait déjà de réunir des documents innombrables, de copier ou de faire copier les richesses inconnues des bibliothèques publiques, ce qui était presque inutile, puisqu'il commençait d'abord par les loger dans sa tête.

Ce sont ces trésors de toute sorte, recueillis depuis cinquante ans, qu'il offre aujourd'hui au public breton. Quand dom Lobineau et dom Morice annonçaient leurs magistrales publications, c'était à l'assemblée des Etats qu'ils les présentaient solennellement. C'est à toute la Bretagne que M. de La Borderie offre la sienne, et la Bretagne la reçoit avec une joie et une impatience qui lui promettent une popularité digne de l'œuvre et de l'historien.

Dieu me garde de vouloir critiquer ni rabaisser nos illustres Bénédictins ! mais, depuis leur époque, des découvertes nouvelles ont été faites, la critique historique a changé ses mœurs, et découvert de nouveaux horizons. D'un autre côté, nous n'aimons plus la narration froide et solennelle qui se déroule dans ces vénérables in-folios. Ils nous font un peu peur ! et puis, hélas ! la myopie a fait de grands progrès. Nous sommes dans le siècle du lorgnon, et nos épaules, courbées sur ces grandes pages en haut desquelles

notre faible vue n'atteint plus, nous refusent le service. Il nous fallait une œuvre où la sévérité de l'histoire, l'aridité obligée du géographe, l'impeccable exactitude de l'annaliste aient su revêtir les plus brillantes couleurs pour composer un livre d'une lecture facile — un ouvrage susceptible d'être lu par tous les hommes du monde simplement instruits, et capables cependant de lectures sérieuses, mais en même temps un texte qui, au point de vue de la critique, pût satisfaire les érudits les plus difficiles, en leur indiquant sur quelles bases solides elle repose, surtout quand il s'agit de dates et de questions controversées.

Il fallait appuyer solidement tout cela en donnant l'état actuel des découvertes archéologiques qui éclairent si vivement l'histoire par les détails de mœurs et la situation des lieux, de manière à profiter de tout ce que les Bénédictins ont si heureusement soustrait aux dévastations révolutionnaires, en y ajoutant tout ce que nous avons pu apprendre depuis eux.

Pour contenter ces différentes classes de lecteurs les nombreuses citations d'auteurs anciens et modernes, l'indication des sources, toutes choses où la scrupuleuse exactitude de M. de La Borderie le rend si précieux, sont rejetées en note au bas des pages, de crainte d'alourdir le récit, afin que ceux qu'elles n'intéresseront pas puissent se contenter de lire le texte.

Celui-ci est complet : il est rapide, animé, semé de traits de mœurs et d'anecdotes qui donnent à la restitution du passé une physionomie réelle et vivante. — La principale qualité de l'éminent historien est, comme chacun sait, une limpidité d'exposition qui fait suivre sans fatigue les questions les plus ardues. Aussi, cette narration alerte et facile, qui, sans sacrifier la gravité du style historique, ne craint pas une certaine vivacité familière et de bon aloi, cette chaleur d'âme où éclate à chaque pas l'amour de la Bretagne, toutes ces qualités réunies donnent à cette histoire une physionomie à part, composent un ensemble entraînant, et (je viens d'en faire l'expérience) réunissant l'auteur et le lecteur dans la même intime pensée, en font deux inséparables compagnons de route, qui ne se quittent qu'avec peine et ont hâte de se retrouver encore.

## II.

Ce premier volume se présente donc avec la demi-majesté d'un grand in-8° ; suffisamment solennel pour le sujet qu'il traite, et cependant abordable aux yeux de tous.

Il sort des presses de cette vieille dynastie Vatar, dont le nom, lié depuis des siècles à toutes les manifestations de l'intelligence bretonne, signifie impression luxueuse, scrupuleuse correction, et amour traditionnel et respectueux du très noble art de l'imprimerie. L'auteur, de son côté, s'est condamné au travail le plus ingrat et le plus long pour éviter toute fatigue au lecteur. Il a mis partout des points de repère. En tête de chaque page, le sujet qu'elle traite est indiqué. La table, très détaillée, donne pour chaque fait important la page exacte où il faut aller le chercher : une table des noms de Saints et surtout une table chronologique des chefs bretons armoricains du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, avec le pays de leur résidence, sujet embrouillé et obscur, s'il en fut, viennent encore faciliter les recherches. Toutes ces précautions éminemment pratiques, et caractéristiques des habitudes de l'auteur, dévoilent non seulement l'érudit historien mais l'homme qui aime par avance son lecteur, et le traite comme un ami. On disait jadis : « amy lecteur. »

Le volume s'ouvre par une topographie générale de la Bretagne. Ces nomenclatures avec un autre, seraient les plus arides du monde. M. de la Borderie y a prodigué les descriptions gracieuses et pittoresques. On voit qu'il a parcouru son cher pays en tous sens, et il en décrit les sauvages beautés avec amour : fleuves, rivières, forêts, montagnes (pour chacune de celle-ci il a eu la conscience d'en relever l'altitude sur les meilleures cartes). Rien n'est oublié de ce qui fait la parure et le charme de notre sol.

Nous entrons enfin dans l'histoire, et nous y entrons avec Jules César ! contre lequel M. de la Borderie, en bon Breton qu'il est, s'indigne en passant, ne pouvant croire au récit qu'il fait de sa victoire, sur les Venètes, qu'il représente dans ses *Commentaires* comme un facile triomphe.

Animé de ce patriotique scrupule, et voulant comme toujours creuser la question jusqu'au fond, l'historien trouve dans Dion Cassius un récit tout différent qui lui permet, à sa grande joie, de prendre César en faute de vantardise, de réhabiliter les Venètes, de montrer que la fortune seule avait trahi leur courage, et qu'ils n'avaient cédé au vainqueur que lorsque presque tous avaient péri.

Il faut lire ce passage éloquent pour voir de quelle manière M. de la Borderie sait rendre dramatique, malgré les siècles écoulés, le récit de ce premier événement de notre histoire et de cette première preuve de l'héroïsme breton.

Nous avons ensuite, de l'invasion romaine et de la facile colonisation que procura le repos de la paix, un tableau achevé. Tout d'abord la situation de chaque cité gallo-romaine est clairement précisée. Chacun reconnaît le passé de son coin de terre et de ses alentours, et, avec cette méthode si lucide de classification et de description, le lecteur en apprend plus en une heure dans ce livre qu'avec de longues et arides études faites ailleurs.

Après un résumé fidèle de la religion des Gaulois et des Gallo-Romains depuis la conquête, nous lisons avec un intérêt attendri les actes de nos premiers chrétiens, ce qui permet à l'historien d'aborder la question si controversée de l'origine de nos églises. Il expose ce qu'il croit vrai avec une modération mêlée de discrète fermeté, où l'on sent la conviction profonde appuyée sur les faits et les documents consciencieusement étudiés, mais sans y vouloir mêler les raisons de sentiment, qui très respectables, sont trop souvent extra-historiques.

La domination des Romains dure jusqu'à l'époque où l'Empire ne peut plus défendre ses possessions. L'Empire romain était devenu ce que deviennent tous les gouvernements qui finissent : un pillage général et un chaos. Une tyrannie fiscale pressurait le peuple à un degré inconnu jusqu'alors ; les impôts prenaient toutes les formes, on ne savait plus que taxer, il y avait bien plus de percepteurs et de fonctionnaires que de contribuables : ceux-ci, pour éviter de payer, préféraient abandonner leurs terres ; et, en lisant, depuis le contemporain Lactance jusqu'à M. Le Huérou, ces descriptions lamentables de la rapacité du fisc, des impôts qui

frappent chaque tête d'homme, chaque cep de vigne, chaque arbre et chaque animal, on croit lire un journal de l'an de grâce 1896, 25<sup>e</sup> année de la République française. Aussi arrivèrent à grand train les Barbares, et il faut lire ce curieux chapitre où les archéologues dans chaque ruine gallo-romaine, déterrée et remise au jour, retrouvent, mêlées aux fondations, des cendres et des pierres calcinées qui prouvent la destruction entière de la Bretagne par le feu : tristes débris des incendies allumés par les Alains et les Saxons qui firent de notre pays un vaste et lamentable désert.

Alors les côtes armoricaines se couvrent peu à peu de forêts, enveloppant d'un impénétrable rempart les villes romaines dépeuplées, et les derniers Gallo-Romains réfugiés dans les souterrains creusés par les âges précédents. — La terre bretonne était prête à recevoir une nouvelle invasion, pacifique cette fois ; qui, avec les peuples de la Grande-Bretagne, chassés aussi eux par les Barbares, devait apporter à notre pays par l'infusion d'un sang nouveau, un sang chrétien dont nous allons voir la féconde influence.

Ici vraiment, ce n'est plus un récit, c'est un tableau vivant et gracieux que ce renouvellement de la péninsule armoricaine par ces groupes, ces bandes de Bretons, petites colonies partielles, arrivant dans leurs barques, abordant aux côtes dépeuplées et cherchant, chacune sous la conduite de son chef guerrier, et de son chef spirituel, un petit coin où planter sa tente. Origine de ces *Plou*, dont le nom se retrouve encore si souvent dans celui de nos vieilles paroisses.

Les voici donc qui arrivent, les chers saints de M. de la Borderie ; aussi, comme il les suit siècle par siècle avec amour !

Fracan et Rhigall dans la baie de Saint-Brienc, saint Brienc un peu plus tard, saint Paul Aurélien, saint Tugdual et tant d'autres, dont il met en lumière l'influence civilisatrice.

Bien plus, par l'archéologie, où il est aussi maître que dans l'histoire, il retrouve les lieux où ils se sont établis tout d'abord, comme ce monastère de l'île Lavré dont les cellules monastiques du V<sup>e</sup> siècle ont été découvertes par ses infatigables recherches, restes vénérables et sacrés, encore existants et visibles, des premiers pas de l'un de nos plus vieux saints sur notre terre bretonne !

C'est certainement ici un des plus beaux côtés du talent de M. de la Borderie : *Les Saints de Bretagne* ! Le premier, il a compris leur rôle prépondérant dans notre histoire, qui s'appuie principalement pour les premiers siècles sur leurs biographies authentiques, manuscrits découverts, commentés et publiés par lui avec une si judicieuse critique et un soin si filial. Il les a remis à leur vraie place.

Avec quel intérêt on entendra dans ce livre la grande voix de saint Gildas déplorant, comme un autre Jérémie, les malheurs de son pays, et ces lamentations puissantes qui retentissent encore à travers les siècles quand l'historien s'en fait l'éloquent écho ; avec quel orgueil les Rennais verront la majesté de notre saint Melaine à la cour du roi Clovis, à la veille du jour où célébrant le quinze centième anniversaire de son baptême à Rheims, la France, en même temps, célèbre l'anniversaire de son union avec le Christ, dont notre Evêque fut le glorieux témoin !

Puis, saint Lunaire avec la délicieuse et poétique légende du petit oiseau qui se perche sur son épaule, pour lui apporter un épi de blé, et lui montrer qu'il était possible de le cultiver comme autrefois dans l'aride canton de Pontual, et lui permettre ainsi de donner le premier l'exemple de ces salutaires travaux agricoles qui ont fertilisé la Bretagne.

Et le doux et saint Guennolé, qui n'avait point trouvé indigne de sa vertu et de son amour de la retraite d'assister à une course de chevaux, où il trouva moyen de faire le bien ; ce qui, disons-le en passant, fait remonter à l'an 480, le premier concours hippique de Bretagne : et tant d'autres saints moins connus, peuplant toutes nos grottes, toutes nos forêts, dont ils faisaient de nouvelles Thébaidés, par cette passion de la solitude et du sacrifice, caractère étrange, poussé jusqu'à l'héroïsme, de nos rudes anachorètes Bretons.

Chose extraordinaire ! c'est après que M. de La Borderie a publié cet admirable cycle d'études biographiques qui se déroule devant nous, qu'il s'est trouvé des envieux ou plutôt des ignorants, pour lui reprocher d'avoir parfois écarté de la vie des saints quelques légendes charmantes mais apocryphes, quelques traditions non prouvées ; comme s'il n'était pas plus digne de la majesté de leur

histoire d'enlever les ornements de clinquant dont ils peuvent être entourés, pour les placer sur un autre piédestal, plus sévère peut-être, mais dont les ornements sont de l'or le plus pur et le plus éprouvé ; comme si la meilleure marque d'amour et de respect pour nos pères n'était pas de les aimer tels qu'ils sont ; comme si la vérité qui doit suffire à tous, ne devait pas suffire et bien davantage aux saints !

Au reste, je l'ai dit ailleurs, en inscrivant M. de la Borderie comme un précurseur, pour son travail sur le rôle historique des Saints de Bretagne, composé dès sa jeunesse, M. de Montalembert lui a fait dans des pages immortelles<sup>1</sup> un honneur suffisant pour le venger à jamais de ces inintelligentes critiques.

Et, puis qu'on parle du respect dû aux saints, ne pourrions-nous pas à notre tour parler de ces actes de vandalisme inouï tout aussi irrespectueux que n'importe quelle critique historique ?

La démolition systématique de tant de lieux qui gardaient encore leur souvenir ! comme par exemple la partie romane et très solide de l'église de Louannec antérieure au séjour de saint Yves dans cette paroisse comme curé : dont il a béni les murs qui l'ont vu prier ! Il était possible de conserver cette nef soit isolément comme relique, soit par d'habiles raccords de la réunir au sanctuaire rebâti ; mais c'était trop demander peut-être à la courte vue des autorités locales, ou au médiocre talent d'un architecte de province, dont le facile idéal est toujours une église neuve et banale, sans qu'il reste trace du plus glorieux passé.

Après avoir suivi pas à pas la marche de ces émigrants bretons qui ont renouvelé l'Armorique, M. de la Borderie termine par l'histoire des pays de limite, Rennes et Nantes, qui devaient s'y incorporer plus tard, et nous conduit jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle.

La nation bretonne est fondée, il ne lui reste qu'à commencer sa marche glorieuse à travers les siècles. C'est ce que nous lirons dans les volumes suivants.

Mais, avant de terminer, nous devons dire un mot des cinq cartes d'une lucidité parfaite, qui nous montrent la Bretagne gallo-romaine,

<sup>1</sup> Dans les *Maisons d'Occident*, t. I et II.

la Grande Bretagne qui l'a repeuplée par les émigrations du V<sup>e</sup> siècle, la Bretagne mérovingienne, et enfin les neuf évêchés. Cette série intéressante permet de suivre pas à pas les transformations physiques et politiques du pays depuis l'existence de la grande forêt centrale qui la couvrait dès le principe et qu'on verra peu à peu entamée de tous côtés, jusqu'à l'époque du moyen âge. Tout cela complète cet harmonieux ensemble, et nous espérons bien voir la dernière carte des évêchés, reproduite dans chacun des autres volumes, où son utilité sera plus évidente encore.

Nous avons dit que ce livre, qui doit être lu par les hommes sérieux, était assez habilement composé pour intéresser ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi nous voudrions le voir donner en prix dans tous nos collèges bretons. On nous comblait jadis de recueils de morceaux choisis bien insignifiants, d'historiettes banales, d'éditions de grands auteurs mutilés que nous détestions une fois devenus bibliophiles, le tout très ennuyeux, conservé avec un certain orgueil pour montrer nos succès, mais que nous ne feuilletions jamais. Maintenant il y a des prix décernés par les anciens élèves, des prix d'honneur, de magnifiques in-4<sup>e</sup> dorés : cela vaut mieux qu'autrefois. Ce qui vaudrait mieux encore : ce serait, pour ces grands prix, de choisir l'*Histoire de Bretagne*, le livre national, et d'apprendre par lui aux jeunes gens, à bien écrire, à bien penser, à connaître et à aimer l'histoire de leur pays si ignorée habituellement, et si glorieuse à connaître.

Et maintenant, beaucoup de lecteurs impatients craignent que des découvertes nouvelles, ou d'autres travaux ne viennent tenter l'activité de l'historien et ne la détournent de cette grande œuvre, couronnement de sa vie ! On demande déjà à quand le second volume ? — Nous pouvons rassurer ces inquiets : l'auteur n'a pas pris un jour de repos entre la dernière page du premier volume, et la première du second. — Il est entraîné par son sujet. La Bretagne est une charmeuse et une enchanteresse. M. de La Borderie lui a donné son cœur dès sa jeunesse. Elle a mis sa main dans la sienne, et c'est de cet accord intime que sortiront sans arrêt, et avec la même verve et le même bonheur, tous les autres volumes consacrés à sa gloire.

LE C<sup>te</sup> DE PALYS.

# SEIGNEURIES DE BRETAGNE

## HORS DE BRETAGNE

(Suite<sup>1</sup>)

### CHAPITRE III

#### COMTÉ DE RICHEMONT.

Nous l'avons dit au début de cette étude, le comté de Richemont est entré dans la maison ducale de Bretagne après les seigneuries de Montfort, Limoges, Etampes et Vertus. Mais nous avons cru bon de commencer par l'étude des seigneuries françaises ; nous allons finir par le comté de Richemont :

Peut-être cette esquisse aura-t-elle quelque intérêt pour ceux des lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici ? Les vicissitudes par lesquelles nous allons voir le comté passer durant quatre siècles sont, s'il est permis de le dire, comme un *réflecteur* des relations de la Bretagne et même de la France avec l'Angleterre.

On ne s'étonnera pas de voir un comté d'Angleterre possédé par les ducs de Bretagne. S'il en était autrement, une phrase du savant Hévin ferait cesser cet étonnement :

« La plupart des Bretons et Normands avaient des terres et possessions en Angleterre, et les Anglais en Normandie. Les abbayes mêmes de la Basse-Bretagne, comme Saint-Sulpice, près de Rennes, avaient des revenus, prieurés et présentations de bénéfices en Angleterre<sup>2</sup>. »

#### § 1<sup>er</sup>. — Origines, consistance et revenus du comté.

Lobineau, Morice, M. de la Borderie ont écrit *Richemont* (par un *h*). Ce semble être l'orthographe étymologique, (*mons dives*), et

<sup>1</sup> Voir la livraison d'août.

<sup>2</sup> *Questions féodales*, p. 178, n° 5.

Pour Saint-Sulpice, remarquons que la première abbesse fut Marie, fille du Roi Étienne de Blois, et petite fille de Guillaume le Conquérant. Elle y mourut en 1159. L'origine de beaucoup des autres possessions dont parle Hévin remontait à la conquête normande.

on trouve le nom ainsi écrit dans des actes très anciens. (Lettres de 1243. Lobineau, *Pr.* 293: Comitum... Comitatum de Richemont). — Bouchard et d'Argentré écrivent indifféremment *Richemont* ou *Richemond* (par un *l* ou par un *d*). Cette dernière forme qui a prévalu en Angleterre (*Richmond* aujourd'hui) est la traduction du nom latin *Richemundia*, très anciennement en usage. (Testament de Constance, 1201, Morice. *Pr.* I 785-86). *Richemundia* retraduit en français a donné *Richemund* et *Richemond*.

Le comté de Richemont était situé dans le comté d'Yorck, au nord-ouest de cette ville, vers la limite du comté de Durham.

Nous voudrions placer ici une description du comté de Richemont ; mais pour la tenter nous aurions eu besoin de pièces que nous n'avons pu voir et étudier.

D'Argentré, qui écrivait sans doute en présence de documents anciens, a dit : « Ce comté est l'une des plus puissantes et principales seigneuries d'Angleterre, étant de grande étendue, contenant sous son ressort et juridiction cent quarante paroisses<sup>1</sup>. »

Nous ne pouvons vérifier cette indication. Ce qu'on peut dire c'est que le comté se composait du corps principal autour du chef-lieu, situé comme nous l'avons dit, au fond du comté d'Yorck, et de seigneuries plus ou moins nombreuses éparses en divers comtés d'Angleterre.

Disons ici que la consistance du comté de Richemont a varié plus d'une fois dans le cours des âges. — nous en aurons bientôt la preuve ; et ajoutons que les ducs de Bretagne ont possédé en Angleterre nombre de seigneuries ou de terres qui ne faisaient pas partie de leur comté.

<sup>1</sup> La Bretagne féodale n'avait eu qu'une seule seigneurie de cette importance : c'était l'ancien Penthièvre avec plus de 250 paroisses. L'ancien comté de Léon en comptait environ 130 ; depuis, la vicomté en eut 20 ; le comté de Porhoët en avait 57 ; la vicomté de Rohan 81, avant tous les détachements qu'elle subit. Porhoët et Rohan réunis (137 paroisses) doivent égaler à peu près Richemont. Comme point de comparaison, le département actuel du Morbihan contient 250 communes ; 140 paroisses représentent plus de la moitié du département.

Je devais présenter cette double observation avant de dresser une liste (sans doute incomplète) des seigneuries bretonnes en Angleterre.

Les archives de Nantes (E. 116) possèdent « un sommier des redevances dues par les vassaux du comté de Richemont. » Ce registre, qui doit être du temps du roi Henri III, sans parler de la ville de Richemont, donne une liste de vingt-sept ou vingt-huit châtellenies ou seigneuries relevant de Richemont<sup>1</sup>.

Au même lieu se trouve (E. 118) un rôle des comptes des prévôts, baillis et receveurs de seize domaines. De ces seize noms, dix seulement figurent sur la première liste<sup>2</sup>. Nous pouvons en conclure que les six autres domaines ne relèvent pas de Richemont.

Nous trouverons (E. 116) en possession, du duc Jean III sept nouvelles seigneuries qualifiées *villes*<sup>3</sup>.

Nous voyons le comte Etienne (de Penthièvre) possessionné dans cinq *contrées* dont les noms ne se trouvent pas dans les pièces précédentes (E. 116<sup>4</sup>).

<sup>1</sup> (1<sup>re</sup> liste (E. 116). Livre des domaines, fiefs relevant de Richemont.

Je donne les noms par ordre alphabétique. Je souligne les noms qui se retrouvent dans la seconde liste ci-dessous. J'ajoute l'indication *ville* résultant d'autres pièces.

Aldbroug, Arkengarth, Radingham, Bainbridge, Bennibrough, Benningholme, Bonby, Boston, Bowes, *Burghersh*, Catterik, *Cheshunt*, *Crochurts*, Darfield, Forset, *Frompton*, Gayton, Gilling, *Hastings* (ville), Kirton, *Landenham*, Moulton, *Richemont* (ville), Saxby, *Skirbeck*, Swafflam, *Swafflam-Marhet* (ville), *Washinborough* (ville), *Wisk*.

J'écris Swafflam et Swafflam-Marquet deux fois parce qu'il semble qu'il y ait deux seigneuries du nom de Swafflam.

<sup>2</sup> 2<sup>e</sup> liste (E. 118). Rôle des prévôts des domaines de...

Je supprime les dix noms soulignés dans la liste ci-dessus. Il reste :

Sevenhampton (ville), St-Rodolph (port), Noumby, Kirton, Binham, comté de Norfolk.

Il doit s'agir d'une seigneurie quelconque dans ce comté ; il ne peut être question du comté tout entier.

<sup>3</sup> 3<sup>e</sup> liste (E. 116) Lettres de Jean III confirmant l'abbaye de Croyland dans la jouissance des biens qu'elle possède dans les *villes* de : Algarkick, Dondick, Holbäck, Onappelade, Suterton, Swishead, Wigton.

<sup>4</sup> 4<sup>e</sup> liste, (E. 116). — Lettres du comte Etienne de Bretagne, (de Penthièvre) concédant aux religieux de N. D. de Warwick les villages de.... avec

Enfin nous voyons aux mains du duc de Bretagne une autre seigneurie dite *ville* (Stapleton), et trois *manoirs* Hinton, Castron, Rising ou Riffing. Ce dernier avec sa châtellenie avait, comme nous le verrons, une grande importance ; et, sans connaître l'importance des deux autres, nous ne pouvons douter qu'ils ne fussent aussi chefs-lieux de seigneuries. (E. 116).

Récapitulons. Voilà cinquante lieux nommés, dont vingt-huit ou vingt-neuf relèvent du comté de Richemont. Treize sont qualifiés *ville*, et un autre port. — On voit quelle était l'importance des possessions des ducs de Bretagne en Angleterre.

Nous ne pouvons dire si toutes ces possessions se sont trouvées dans la même main ; mais nous savons qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, un Breton, comte de Richemont, qui n'était pas duc de Bretagne, mais frère du duc, possédait hors de son comté des « terres et tènements » dans neuf comtés d'Angleterre, avec la faculté de les transmettre à la maison de Bretagne<sup>1</sup>.

Tel était le comté de Richemont, comprenant selon d'Argentré 140 paroisses, « une des plus belles seigneuries d'Angleterre », selon M. de la Borderie<sup>2</sup>.

Ne serait-on pas curieux de savoir le revenu du comté ?

Le *livre des Domaines* conservé à Nantes fait connaître le chiffre des redevances des vassaux tenanciers et hommagers : il l'élève à 1418 livres 8 sous 4 deniers, soit environ 141.800 francs de notre monnaie<sup>3</sup>.

Mais les redevances féodales, rentes féodales ou cheffrentes, ne représentent qu'une fraction que l'on peut dire minime, des revenus d'une seigneurie. Que sont en effet ces rentes quelquefois d'une obole, auprès des droits de foires, marchés, entrées, issues, moulins, pêcheries, taxes, etc. ; auprès des produits des biens do-

diverses pièces de terre dans les contrées de Amoldestop, Buttfort, Flaston, Torrington, Witton

<sup>1</sup> Morice. *Pr.* I, 1230.

<sup>2</sup> *Géographie féodale*, p. 56.

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas de livres sterling. Nous allons voir le Roi Henri III apprécier le revenu total de Richemont à 1200 livres sterling.

Le rapport de 1 à 100 est adopté par M. de la Borderie pour cette époque. (*Cours d'histoire de Bretagne. Conférences*, I, p. 130).

maniaux (forêts, chasse, pêche, etc.) et même des recettes dites accidentelles ou extraordinaires comme amendes, épaves, déshérences ?

Le chiffre de 1418 livres n'est donc qu'un élément du chiffre du revenu total.

Une évaluation de ce revenu est donnée par le Roi Henri III au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il l'évalue à 1200 livres sterling ou 1800 marcs<sup>1</sup>. Le marc vaut trois livres de France et un tiers environ<sup>2</sup>. L'évaluation de Henri III revient à 5958 livres, soit valeur actuelle environ 595.800, près de six cent mille francs.

Un siècle et demi plus tard, en 1382, Richard II évalue le même revenu à 1786 livres sterling — ou 2679 marcs — ou 8867 livres.

Mais il faut tenir compte de la dépréciation progressive de la livre. Pour avoir la valeur actuelle, il n'est plus permis de multiplier par cent. Multiplions seulement par 70, la valeur actuelle sera environ 600.690 francs<sup>3</sup>.

Chiffre qui se rapproche sensiblement du chiffre donné par le Roi Henri III.

Nous ne pouvons fournir d'autres indications sur ce point ; mais nous rappelons qu'il ne s'agit ici que des revenus du comté de Richemont, et que les ducs de Bretagne avaient en Angleterre des fiefs non annexés au comté. On voit de quel préjudice était pour nos ducs la confiscation de leurs possessions d'Angleterre.

Le livre des domaines donne une liste des officiers du comté.

<sup>1</sup> C'est le Roi lui-même qui établit le rapport entre la livre sterling et le marc. Morice, *Pr.* I, 929. Lobineau, *Hist.* 248. Nous verrons cet acte plus loin. Je dois dire que M. de la Borderie considère « la rente annuelle de 1200 livres sterling comme très supérieure aux revenus du comté. (*Cours d'hist. de Bretagne. Conférences*, I, p. 135).

<sup>2</sup> Le rapport du marc à la livre (3, 31) nous est donné par un acte de saint Louis : l'évaluation du revenu de l'Agénois est portée en 1201, à 3720 livres, huit sols, six deniers, pour laquelle somme le Roi paie une rente de 1200 marcs. (*Traité entre les Rois de France et l'Angleterre...* par du Tillet, p. 176). Nous reviendrons sur cet acte.

<sup>3</sup> Je ne garantis pas l'exactitude absolue du rapport. — M. de la Borderie, multipliant par 100 pour obtenir le rapport en 1220, ne multiplie plus que par 40 pour obtenir le rapport de 1480 (*Cours d'histoire de Bretagne, Conférences*, II, p. 225). — Je me suis cru autorisé vers le milieu de cette période de 236 ans à prendre un chiffre intermédiaire.

A leur tête est un gouverneur représentant le comte et chargé de tous pouvoirs. Au-dessous de lui on voit, comme d'ordinaire, ce que nous nommerions aujourd'hui les autorités judiciaires, militaires et administratives.

Il y a un bailli (on disait ailleurs sénéchal) pour le comté. C'est le juge suprême. Chaque châtellenie a un bailli pour la châtellenie. Chaque seigneurie a son prévôt, ou juge inférieur. Les appels vont sans doute d'un juge à l'autre jusqu'au juge suprême.

Chaque château a son capitaine. Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, il est question, pour le château de Richemont d'une *connétable*. Il faut sans doute entendre ce mot au sens où le prenait Froissart : « compagnie de gens de guerre affectée à la garde d'une place. » Un sire de Burton « avait des droits sur la connétable » de Richemont : c'est-à-dire apparemment que la connétable lui avait été concédée en fief. Le comte la racheta. (E. 114).

Le comte de Richemont avait plus d'un château-fort. On peut supposer que celui du chef-lieu était le principal. Il était immense, disent les dictionnaires géographiques. Mais ne disons pas après eux que les ruines qui subsistent sont celles d'un château bâti au XI<sup>e</sup> siècle.

Ce château ne ressemblait en rien aux châteaux de Coucy élevé au XIII<sup>e</sup> siècle, de Pierrefonds et de la Bastille qui datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Au XI<sup>e</sup> siècle, on ne connaissait que les châteaux à motte. On entend par là une tour carrée en bois placée au sommet d'une motte artificielle<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces concessions perpétuelles et féodales attachées à une terre gratuites ou à titre onéreux n'étaient pas rares. Exemple : les *sergenteries floddes*. L'office de grand écuyer héréditaire de Bretagne était ainsi attaché à une mince seigneurie (sergenterie féodale ducale) Brécé, (commune de Noyal-sur-Seiche, canton sud ouest de Rennes). Voir mes *sergents floddes, sergents généraux et d'armes*. Revue générale de droit 1889 ; et mes *Grands écuyers héréditaires de Bretagne*. Revue de l'Ouest.

<sup>2</sup> Le château à motte était dans une enceinte enfermant les bâtiments d'habitation et de service, et défendue par un rempart de terre couronné d'une palissade ; au devant du rempart était creusé un fossé. Au siècle suivant (XII<sup>e</sup>) les moyens d'attaque devenant supérieurs à la défense, il fut construit des donjons en pierre carrés puis cylindriques. Enfin, au siècle

Nul doute que le château de Richemont n'ait subi une complète métamorphose entre sa fondation première et le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. A cette époque, il devait être à la mode nouvelle : nous voyons en effet le duc Jean II entretenir six chapelains dans la chapelle de son château. « E. 116 ».

Enfin nous voyons par les deux documents des archives de Nantes auxquels j'ai déjà fait plusieurs emprunts, que les ducs de Bretagne avaient dans plusieurs sinon dans toutes leurs châtellenies anglaises, des receveurs chargés de percevoir leurs deniers de toutes sortes ; et il semble que ces recettes étaient centralisées entre les mains d'un receveur général du comté de Richemont.

Nous sommes contraint de nous en tenir à ces indications malheureusement incomplètes et nous allons passer à l'histoire du comté<sup>1</sup>.

(A suivre)

J. TRÉVÉDY.

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

suivant, pour donner satisfaction aux nécessités de la défense et aux besoins nouveaux du luxe, on commence à construire ces vastes châteaux-forts ou de grands corps de logis se lient aux murs d'enceinte, fortifiés de proche en proche de tours cylindriques, du genre de ceux dont nous voyons aujourd'hui les derniers restes.

Ex. de donjon carré en Bretagne : la tour de Trémazan (commune de Landunvez, canton de Ploudalmezeau, Brest) (en ruine) fin du XII ou XIII<sup>e</sup> siècle. Ex. de donjon cylindrique, la tour du château de Laval avec son *hourt* (en parfaite conservation), même époque.

<sup>1</sup> Nous en dirons autant du manoir de Caistron où Jean de Bretagne, frère du duc Arthur II, et comte de Richemont, (1305-1333), entretient trois chapelains. (E. 114.)



## CLOCHE DU SOIR

A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Qu'y a-t-il de nouveau dans le son des cloches ?

BALLADE BRETONNE.

Ce soir, longtemps après l'Angelus, bien longtemps  
Après les derniers bruits du village, j'entends  
Une petite cloche au fond d'une vallée,  
Qui sonne, dans la nuit, sonne à toute volée.  
En se voilant un peu sous le brouillard lointain,  
Le son, moins onduleux, perd son timbre argenté,  
Se vaporise avec les légères buées  
Qui montent fraîchement des terres charruées,  
S'affaiblit en chemin, de hameaux en hameaux,  
Avec le frôlement humide des rameaux,  
Et s'atténue encor parmi la somnolence  
Des choses que la nuit plonge dans le silence.

\*  
\*  
\*

Silence de la nuit ! Apaisement si fort  
Qu'en son calme profond il ressemble à la mort ;  
Si doux lorsqu'il relâche un anneau de la chaîne,  
Qu'il est béni partout de la souffrance humaine ;  
Et peut être béni, dans un soupir pareil,  
De tout ce qui s'agite et murmure au soleil,  
De tout ce qui repose aussitôt qu'il fait sombre,  
Et se livre avec l'homme aux délices de l'ombre.

Il tombe lentement, doucement, fraternel,  
 Dans un recueillement auguste et solennel,  
 Enveloppé de rêve, escorté de mystère.  
 Après qu'il a passé la route est solitaire ;  
 L'arbre en stupeur s'immobilise ; le buisson  
 Se recueille ; les eaux dorment sous le cresson.  
 Il traverse le pré, longe la chanvrière,  
 Visite le sillon, s'enfonce dans l'ornière ;  
 Il occupe les bois, les landes, les marais...  
 Et la lune sereine apparaît dans l'air frais,  
 Comme un phare des champs allumé pour les pâtres,  
 Lorsque les derniers feux sont éteints dans les âtres.  
 Alors, si des oiseaux émigrant de la mer,  
 Jettent sur leur passage un cri qui perce l'air.  
 Si quelque grève plate, au fond d'une anse vague,  
 Prolonge longuement le roulis d'une vague ;  
 Sur le seuil de sa niche ou près des tas de foin,  
 Si, d'un accent plaintif, un chien de ferme au loin  
 Aboie... au seul frisson des fleurs sous la rosée,  
 Au moindre craquement d'une branche brisée,  
 L'écho s'émeut, l'air vibre, et, par le bruit troublé,  
 Le Silence s'enfuit sous le ciel étoilé.

C'est ainsi que j'entends, ce soir, de proche en proche,  
 Le son religieux de la petite cloche.  
 — Car je sais bien pourquoi, moi qui suis du pays,  
 Et m'assois sous le chaume aux rustiques torchis,  
 Elle sonne là-bas, à cette heure nocturne,  
 Avec cet air mélancolique et taciturne. —

C'est, dans notre campagne, un usage pieux :  
 Quand la Mort, qui chemine et qui frappe en tous lieux,  
 Vient appeler quelqu'un en passant un village,  
 S'il est, dans sa chapelle, un Saint du voisinage,

Ayant, malgré ses murs rongés par le chardon,  
 A son petit clocher sa cloche de Pardon ;  
 Le labour terminé, vite levés de table,  
 Après avoir rentré leurs bêtes à l'étable,  
 Tous les jeunes vachers, leurs sabots à la main,  
 Par-dessus les talus s'appelant en chemin,  
 Accourent, et chacun à la corde s'accroche  
 Pour annoncer la mort au branle de la cloche.

Demain, le pauvre corps entouré d'un drap blanc,  
 Cahoté dans sa bière au fond du char-à-banc !  
 Demain, le lent convoi le long de son domaine,  
 Avec la cape noire et la coiffe de laine !  
 A l'église du bourg, demain, les sombres glas,  
 Les lamentables chants et les tristes hélas !  
 Ce soir, c'est la veillée à la flamme des bûches,  
 Du lard sur le bahut, du cidre dans les cruches ;  
 C'est le dernier sommeil dans le large lit clos,  
 Sous l'ombrage amical des chênes de l'enclos,  
 Tandis que les enfants (car rien pour la jeunesse  
 En ses jours abondants n'est sujet de tristesse,  
 Dans cet humble bocage où son temps s'est passé,  
 Sonnent joyeusement, sonnent au trépassé,  
 Le suprême salut de cette nuit qui tombe  
 Sur l'ombre et le silence éternels de la tombe.

Jos PARKER.



POÉSIES BRETONNES

KANTIK

AR VERDIDI HAG ANN OCHERRIEN

DA

ITRON VARIA WIR ZIKOUR GWENGAMP

Ton : *Sant Koneri.*

O Mam dener, o Gwerc'hez flour,  
Itron Varia Wir Zikour,  
Leviet bepret war ann hent mad  
Ann ocher hag ar merdead.

Liez ann ocher neuz klevet :

« Et da Wengamp hag e welfet  
« Eur stereden kaer kaer ma zo,  
« Itron Wir Zikour he hano. »

Hag ann ocher zo deut, Itron,  
Da daoulinan dirak ho tron,  
Deut da Wengamp deuz ann Arvor.  
Da welet Stereden ar mor.

Ton : *Intañez al lochen.*

Na pegen dous eo ho kwelet,  
Stereden vor, Itron Wir Zikour,  
Da noz, n'euz stereden ebet  
Da steredi ken dous war an dour.

A NOTRE-DAME DE BON-SECOURS DE GUINGAMP

139

N'euz mamm ebed, Gwerc'hez Vari,  
A zelve ken douz ouz he bugel,  
Vel ma ret ouz ar verdidi  
Hag ocherrien ho pro Breiz-Izel.

Ton : *Voit-on chez vous.  
Les loups garrous. . . .*

Enor hag enor, gloar ha gloar,  
Hag enn Ee ha war ann douar,  
War ann douar ha war ann dour,  
Enor d'Itron vad Wir Zikour !

Ton : *Des ancêtres sacrés avez-vous le respect. . . .*

Pa welfet ann avel, Itron Gwerc'hez Vari,  
Ann avel ag ar gwach o ruillal hon listri,  
O ruillal ho3 bago deuz eur garrek d'eben,  
Bet sonj, bet sonj neuze, eo c'houi hon stereden.  
Enor hag enor, gloar ha gloar.

Bet sonj, bet sonj, neuze, ec'h omp bet daoulinet,  
Enn hoc'h iliz Gwengamp ha dindan ho porchet,  
Bet sonj e zo eur vamm ha bugale er ger,  
Ha n'ho deuz da vevan nemet poan ann ocher.  
Enor hag enor, gloar ha gloar.

Ton : *Tro mare ar c'huz-heol meuz klevet trous nehour.*

(BARRAZ-BREIZ).

Ha dreist pep tra, ô Gwerc'hez, roet d'ann ocherrien  
Gras da c'heuil hent ar furnez, evel gwir gristenien :  
Ann den allaz ! zo re wag hag ar bed zo ker fall !  
Chomm war benn vo re diez, mar ne vec'h o tiwal.

O Mam dener, ô Gwerc'hez, flour,  
Itron Varia Wir Zikour,  
Leviet bepred, war ann hent mad,  
Ann ocher hag ar merdead.

Bet bepred vit Breiz-Izel, bet bepred Gwir Zikour,  
Ha neb lec'h ne valeo, vel he fotred, war dour :  
Pa dalc'h sonj mad ar Breton eo badeet kristen,  
N'euz den da drec'hi war-n-han, na ne vezo kiken !  
Enor hag enor, gloar ha gloar.

TON : *Kantik sant Vinsant, (Telen Gwengamp)*  
PE : *Kalz amzer a meuz kollet.....*

Kenavo, Gwerc'hez Vari, marteze ken a vla !  
Mar benn er ger adarre, me dei da bardona,  
Me dei aman d'ho kwelet ha d'ho trugarekaat :  
Kalon ocher Breiz-Izel ne vo biken ingrat.

Pa vo pell deuz he diig, zo du-hont war ann od,  
Diwallet bugaligo ha tud ar martolod.  
Ha mar n'all dont da Wengamp, gant nozvez ho Pardon,  
Hi deuo, sur, evit-han ha vit he anaon.

Enor hag enor, gloar ha gloar,  
Hag enn Ee ha war ann douar,  
War ann douar ha war ann dour,  
Enor d'Itron vad Wir Zikour !!!

LAOUENANIG SAINT-ERVOAN.



## CHANT DES MATELOTS ET DES NOCHERS<sup>1</sup>

A

Notre-Dame de Bon-Secours de Guingamp.

O Mère tendre, ô douce Vierge, Notre-Dame de Bon-Secours,  
guidez toujours, dans la bonne voie, le nocher et le matelot.

— Souvent le nocher a entendu dire : « Allez à Guingamp et vous  
« verrez une étoile belle et brillante, s'il y en a : Notre-Dame de  
« Bon-Secours est son nom. » Et le nocher est venu, ô Dame, s'age-  
nouiller au pied de votre trône, il est venu à Guingamp du pays  
d'Arvor, afin d'admirer l'Etoile de la mer.

Oh ! qu'il est bon vous voir, Etoile de la mer, Notre-Dame de  
Bon-Secours ! De nuit, il n'est aucune étoile qui brille si doucement  
sur l'eau. Il n'est pas une mère, Vierge Marie, dont le regard  
repose sur son enfant, avec la tendresse qu'on lit dans le vôtre, pour  
vos matelots et vos nochers de Basse-Bretagne.

Honneur et honneur, gloire et gloire, et au ciel et sur la terre,  
sur la terre et sur l'eau, à la bonne Dame de Bon-Secours !

Quand vous verrez le vent, Dame Vierge Marie, le vent et la vague  
rouler nos vaisseaux, rouler nos barques d'un rocher à l'autre,  
souvenez-vous, souvenez-vous alors que vous êtes notre étoile.

Souvenez-vous, souvenez-vous, alors, que nous nous sommes  
agenouillés dans votre église de Guingamp et sous votre porche ;  
souvenez-vous qu'il y a une mère et des enfants chez nous, qui  
n'ont pour vivre que le labeur du marin.

Et par-dessus tout, ô Vierge, obtenez pour vos nautonniers la  
grâce de marcher dans le chemin de la vertu, comme de vrais chré-

<sup>1</sup> Les matelots sont les marins de l'Etat ou des longs-courriers ; les nochers  
sont les marins de la côte, pêcheurs ou goémoniers. Les deux castes se con-  
fondent souvent dans le langage populaire.

tiens : l'homme, hélas ! est trop faible et le monde est trop mauvais ! Surmonter le mal sera trop difficile, si vous n'êtes là pour nous aider.

Soyez toujours Bon Secours pour la Basse-Bretagne, et, en aucun pays, personne ne voyagera sur mer, comme ses gars : tant que le Breton garde souvenance qu'il est baptisé chrétien, il n'y a homme qui le puisse vaincre, et il n'y en aura jamais !

Adieu, Vierge Marie, peut-être, à l'an prochain ! Si je suis encore au pays, je reviendrai au pardon ; je reviendrai ici vous voir et vous remercier : le cœur du marin breton ne sera jamais ingrat.

Quand il sera loin de sa petite maison, là-bas sur la grève, gardez les chers enfants et les parents du matelot. Et s'il (le matelot) ne peut revenir à Guingamp, dans la nuit de votre pardon, eux viendront, sans manque, pour lui et pour ses défunts.

ROITELET DE SAINT-YVES.



## CONSEILS D'UN PÈRE MOURANT A SON FILS

*Lento ma non troppo.*

Gwenn eo ma bleo ; na vo ket pell A wel-lan a ren-  
kiñ mervel ; Enn han' Doue, se -- laou er - fad, Ma -  
*Rit. : rit.*  
bik, komzo di - - wa da dad.

### GWERZ. — IEZ TREGUER.

Alio eunn tad d'he vugel, araog kwitaât ar bed.

1. — Gwenn eo ma bleo ; na vo ket pell  
A wellan a renkiñ mervel ;  
Enn han 'Doue, selaou erfad.  
Mabik, komzo diwa da dad.
2. — Petra 'ra did 'pez 'vo laret ?  
Gra pep tra evel m'eo dleet.  
Vel pa vèz gant dek deñ gwelet,  
Pe c'hoaz gant dek biz diskouezet.

3. — Sklear ha dinam mir da ene ;  
Labour bepred evit Doue ;  
Chom n'as sao, mabik ; mar kouééz,  
Gout ruia, 'zo siñ a furnez.
4. — D'as henor dalc'h stard' veld'as fe ;  
Kar ann Ilis, kar ti Doue ;  
Ped aliez : 'nez ar beden  
Na ver ket pell leal kristen.
5. — Evit tremen erfad ar bed,  
Bez fur, gant eunn oer dispered ;  
Fiñ 'vel eunn aèr, dous 'vel eunn oan,  
Krenv dirak ha trubuil ha poan.
6. — Servijerien ha bugale,  
Disk reñ ane gant karante.  
Tok enn dorn, ha mel er geno  
A viskoaz 'neuz gret burzudo.
7. — Mar digouez did kaout da grozal,  
Na groz ket dirak ar re-all. —  
Kaout pleustr awecho a ve mad ;  
Pa ve red, pa ve deread.
8. — A n'em blij gant tud a zoare,  
Gant 're 'n'euz da renk, da danve ;  
Dour hag eol na vesker ket,  
Na mui gwin-aigr ha lez kaoulet.
9. — Na glask jamæs ann dud uc'hel ;  
Be truez ouz ar re izel ;  
Be 'vit ann oll deñ a galon ;  
Gra denz dibab eur gwir vignon.
10. — Diwall deuz ar gino fleriuz,  
Enebour brasa ar vertuz ;  
Diwal deuz ann dud dispered :  
Ac' hane na deu vad ebet.

11. — Goull ali mad, pa vi nec' het ;  
Mir eur beren 'vit da sec'hed ;  
Gra, pa ri, tfa ; na n'eller ket  
Kana ha c'houitellad kevret.
12. — Kar da gerent, da vignoned ;  
'Nez'he, petra 'vijez er bed ?  
Ped 'vit da dud koz 'zo maro ;  
Ha kerz bepred war ho roudo.

BARDE DU MÈNEZ-BRÉ.

TRADUCTION

CONSEILS D'UN PÈRE MOURANT A SON FILS

1. — Mes cheveux ont blanchi ; voilà que la tombe s'entr'ouvre devant moi ; au nom de Dieu, bien-aimé fils, prête l'oreille aux dernières recommandations de ton père.
2. — Fais ce que dois ; advienne que pourra ; bien fais, et laisse dire ; agis avec la même retenue que si tu étais observé par dix personnes, et montré par dix doigts.
3. — Limpide et immaculée garde ton âme ; sois toujours le journalier du bon Dieu ; tiens-toi ferme dans le chemin du devoir ; si tu venais à tomber, souviens-toi que le rouge est la couleur de la vertu.
4. — De ton honneur aie cure énergique et assidue ainsi que de ta foi ; dévoué soit ton cœur à l'Église de Dieu ; que ses temples te soient chers ! Sois homme de prière ; sans elle, on ne saurait être longtemps féal chrétien.
5. — Pour réussir dans le monde, tu devras avoir l'air fou, et être

sage, être sagace comme un serpent, doux comme un agneau, fort en présence de l'infortune ou de la souffrance.

6. — Que tes relations avec enfants et domestiques soient pleines de charité ; miel à la bouche, chapeau en main : cela, en tout temps, fut source de merveilles.

7. — S'il y a lieu de reprendre, évite de le faire en public — avoir des relations assidues est parfois chose excellente : quand les convenances, — l'utilité — ou la nécessité — le réclament.

8. — Cherche la compagnie de gens de bonne tenue, de ta fortune, de ta condition ; on ne mêle pas l'huile avec l'eau, ni le vinaigre avec le lait caillé.

9. — Evite la société des grands ; sois miséricordieux pour les petits ; pour tous sois homme de cœur ; — veille à bien discerner entre mille un véritable ami.

10. — Prends garde à la bouche lascive, le plus grand ennemi de la candeur d'âme ; gare-toi contre les gens sans esprit desquels on ne saurait tirer aucun bien.

11. — En cas d'embarras, demande bon conseil ; — garde une poire pour ta soif ; Hâte-toi lentement : on ne saurait chanter et siffler en même temps.

12. — Affectionne parents et amis ; sans eux, que serais-tu en ce monde ? prie pour tes vieux parents qui ne sont plus, et marche sur leurs traces dans le sentier de la vertu qui mène au paradis.

BARDE DU MÈNEZ-Bré.



## MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

Athanase, toujours actif, s'occupait sérieusement d'apprendre son métier pour lequel il se sentait beaucoup de goût. Comme chef de la famille, son frère se voyait directement appelé à recueillir la récompense due aux services rendus par son père et par son oncle. Il sollicitait une plus belle position que celle de simple garde du corps. Son ambition était le commandement d'un régiment d'infanterie, cela même lui paraissait chose toute simple.

Ne tenant aucun compte de ce qui s'était passé depuis le commencement de la Révolution, il lui semblait impossible qu'on pût préférer à un jeune homme de 22 ans, fort brave, mais sans expérience, les vieux soldats qui comptaient autant de campagnes que d'années de service. Ce ne fut pas le moindre des embarras de la Restauration que ces nombreuses prétentions à satisfaire. Il y avait des dévouements qui ne pouvaient être contestés, que le temps ne saurait prescrire ; des sacrifices dont les résultats pesaient douloureusement encore sur leurs auteurs ou sur leur famille. Le Roi ne pouvait, sans la plus noire ingratitude, rester sourd à de si justes réclamations. Il fallait ménager les droits non moins légitimes d'une armée qui pendant 20 ans avait généreusement versé son sang pour le pays ; elle en avait fait la gloire, elle en était encore la force. D'un côté, une fidélité à toute épreuve avec une inexpérience dangereuse ; de l'autre la connaissance et la pratique du métier des armes avec des dévouements plus que douteux. Un plus habile que Louis XVIII aurait pu être fort en peine. On fit donc beaucoup d'écoles dont les partisans de l'Empereur et les républicains firent habilement leur profit. Les républicains, qui détestaient Napoléon, travaillèrent pour

<sup>1</sup> Voir la livraison d'août 1896.

parce qu'au parti de l'opposition il faut surtout des changements de gouvernement qui affaiblissent le respect de l'autorité et lui donnent des chances de succès. On vit ainsi les hommes qui avaient encensé le despotisme se dire libéraux et accuser la Restauration de vouloir confisquer des libertés inconnues avant elle. La Charte de 1814, vingt fois plus libérale que la constitution de l'Empire, cessa d'être libérale à leurs yeux ; elle était l'œuvre d'un Bourbon. A Louis XVIII on reprocha de s'entourer d'émigrés, d'anciens nobles. Les trahisons, dont il fut plus tard victime, prouvent assez le contraire.

Nous restâmes 11 mois à Valenciennes. Vers la fin de 1814 le Duc de Berri passa par cette ville. Les officiers de la garnison lui furent présentés. A cette occasion je fus proposé pour la décoration. Je me rappelle la figure de ce prince dont la fin devait être si malheureuse. Il était de taille moyenne, assez épais. Madame Athanase de Charette est celle qui lui ressemble le plus.

Dès que le débarquement de l'Empereur fut connu, une sourde agitation se manifesta dans la garnison. Un jour j'étais au café avec le comte du Bouzey, il demande à notre porte-drapeau qui venait d'entrer, s'il consentirait à porter le drapeau impérial. « Je porterai tout ce qu'on me donnera », répondit cet officier d'une manière si comique que nous nous mîmes à rire. Le porte-drapeau fronça les sourcils et nous quitta sans dire un mot ; 24 heures après on savait dans la ville l'entrée de l'Empereur à Paris. Le général Dubreton réunit tous les officiers de la garnison, nous annonça ce que nous savions tous et ajouta : « L'Empereur ne règne que là où il est. La guerre avec l'étranger est imminente ; une belle mission nous est offerte : fermons les portes de Valenciennes à l'usurpateur et aux étrangers et, fidèles à nos serments, gardons la place au nom du Roi. » La réponse fut unanime. Je crois qu'elle fut loyale malgré les événements prochains qui semblent la démentir. Le lendemain à la pointe du jour les hussards d'Orléans montent spontanément à cheval, se présentent devant les casernes du 8<sup>e</sup> et du 29<sup>e</sup> où ils sont accueillis par les cris de « vive l'Empereur ! » Le général Dubreton quitte aussitôt la ville, laissant le commandement au général lieutenant de Roi. A 7 heures tous les officiers convoqués au quartier

reçoivent l'ordre de prendre la cocarde tricolore. Chacun de nous rentre chez lui pour s'y conformer. Le duc d'Orléans, (Louis-Philippe) avait passé la journée précédente à Valenciennes où il avait été très bien accueilli par la garnison. Après la revue, il visita les fortifications, ce qui l'amena vers le quartier du 29<sup>e</sup> qui y touchait : l'esprit de la troupe avait changé depuis le matin, quelques cris de « vive l'Empereur » se firent entendre lorsque le prince parut sur le rempart qui longe la cour de la caserne. Réprimés aussitôt par les chefs présents, le Duc n'eut pas l'air de voir ce qui se passait. Il fit une allocution aux quelques officiers qui, en le voyant venir, étaient allés au-devant de lui. Il ne se dissimulait point, nous dit-il, que c'était à nous qu'il devait l'accueil reçu par lui le matin et il nous en remercia. Quelques nouveaux cris, partis de ma compagnie dans laquelle il y avait beaucoup d'anciens pupiles de la garde, durent le confirmer dans cette pensée. Il partit dans la nuit. Ce prince était encore jeune, il avait une ressemblance frappante avec le portrait de Louis XIV. A cheval c'était un très bel homme.

Nous avions l'ordre de nous tenir, en quittant le quartier, dans les environs de la place d'armes, prêts à tout événement. Nous avions mission surtout de surveiller la troupe et d'empêcher le désordre. J'étais au café depuis quelque temps lorsque le porte-drapeau entre. Venait-il avec des projets arrêtés ou pour se mettre à l'abri de la pluie ? Je ne sais. Il s'approche du poêle, près duquel j'étais debout et seul. Il se met à me raconter sur sa famille, ses enfants et leurs protecteurs une foule de choses sans intérêt et absolument incompréhensibles pour moi. Habitué dès ma jeunesse à une grande déférence envers la supériorité de l'âge, je l'écoute assez longtemps avec l'intention d'être poli. Voyant qu'il n'en finit pas, je saisis un moment favorable pour passer dans une autre pièce. Il me suit. Je m'assois à une table, la tête appuyée sur une main. J'étais dans la position de quelqu'un qui veut dormir. Rien ne peut empêcher ce brave porte-drapeau de recommencer son histoire avec la même prolixité et le même succès à entasser les absurdités. Un saint aurait perdu patience. Je me lève, je rentre dans la première salle et vais reprendre ma place à côté du poêle. Mon persécuteur vient se mettre vis-à-vis de moi et continue à bavarder. J'allais prendre la fuite

lorsque j'entends de sa bouche l'épithète de lâche. Trait de lumière, je comprends enfin ; ce manège, ces phrases incohérentes étaient un moyen de me chercher querelle. Cependant je doutais encore : je le regardais fixement, le cou tendu, les yeux étincelants ; le vieux maître d'armes, qui me croyait terrifié par ses vieilles moustaches, répète le même mot. Il avait à peine prononcé que son schako sautait à dix pas et lui-même trébuchait à reculons. Malgré ma fureur j'eus assez de calme, lorsqu'il voulut se jeter sur moi : « Assez, proféré-je, je suis à votre disposition, sortons. » Au bruit du soufflet, car pas une seule parole n'avait pu appeler l'attention, deux ou trois personnes s'étaient interposées. Profitant de leur intervention, je sors et, en passant devant Bajau, je le prie de me suivre. « Monsieur, repris-je, en voyant mon adversaire qui était sorti, allez chercher un témoin, dans dix minutes je vous attends à la porte de France. »

Nous arrivons tous les quatre presque en même temps au rendez-vous. Il est sévèrement défendu par les règlements de tirer l'épée ou le sabre dans l'intérieur des fortifications. Sans tenir compte de cette défense à laquelle aucun de nous ne pensa et que nous ignorions peut-être, nous sortons de la ville. Chemin faisant nos témoins s'étaient fait raconter l'affaire qui dut leur paraître peu susceptible d'arrangement : néanmoins, comme c'était leur devoir, ils voulurent faire quelque tentative. Je leur fermai la bouche par ces mots. — « Monsieur m'a appelé lâche, je lui ai répondu par un soufflet qu'il m'aurait rendu s'il avait pu. Il y a nécessairement un de nous, si ce n'est tous les deux, à qui il faut une réparation autre que des paroles. Ainsi, Monsieur, en garde. » Tout en parlant nous avions quitté nos habits et ouvert la chemise de façon à montrer qu'il n'y avait pas de fraude. Dès que nous avons croisé le fer et que le signal est donné, je me baisse et me fends vivement en marquant un dégagé en-dessus, la main aussi haute que possible. Je lui traverse la poitrine d'un coup d'épée qui l'eût tué s'il avait été moins effacé, car beaucoup trop tard arriva la parade. Le voyant chanceler, les témoins courent à lui et l'empêchent de tomber. Immédiatement il se met à vomir le sang d'une manière effrayante. J'étais consterné, je le savais père de famille. — « Va-t'en, me souffle Bajau, va chez moi. » Je suis son conseil, mais assez lentement.

En passant sur le pont-levis je suis arrêté par un de ces lourds chariots à quatre roues que l'on rencontre fréquemment en Flandre. Un homme, qui nous avait suivis des yeux, vient à moi : « Pour un maître d'armes, votre adversaire ne s'est pas montré bien adroit. Il comptait sans doute sur votre jeunesse et votre inexpérience. Vous lui avez donné une rude leçon. » J'allais répondre lorsque Bajau accourut en me criant : « Que fais-tu là ! va-t'en donc... il est mourant. » Je me sauve à toutes jambes et arrive chez Bajau dans un état difficile à décrire. J'étais là depuis peu, causant d'une manière distraite avec la maîtresse de la maison et sa fille, lorsqu'une femme paraît à la fenêtre. Nous étions au rez-de-chaussée : « Qu'avez-vous, lui demande celle chez qui j'étais ? — Ah ! madame, on vient de tuer mon mari. Oui, on a tué mon mari... c'est un petit brun... un lieutenant de voltigeurs... ah ! le gueux ! Si je le tenais, je lui arracherais les yeux ! » — Cette menace était peu rassurante ; à 20 ans personne n'est bien curieux de devenir aveugle. Mon émotion fut remarquée par celles avec qui je causais. Aussitôt la femme du blessé partie, la mère se tourne de mon côté : « mon Dieu ! Monsieur, vous avez l'air bien ému, seriez-vous le coupable ? — Hélas oui, c'est moi qui ai donné un coup d'épée au mari de cette femme. C'est sa faute, il m'avait gravement insulté. — Je vous crois, cher monsieur, mais ne restez pas là : cette femme est méchante, elle pourrait revenir et vous soupçonner. Elle vous a beaucoup regardé. Montez chez M. Bajau. » Je monte. Bajau rentre peu d'instant après, m'apportant des nouvelles plus rassurantes. Mon adversaire était un peu moins mal. Le médecin espérait qu'aucune partie organique n'était attaquée, malgré la profondeur de la blessure. Il était guéri au bout de huit jours. Je voulus aller savoir de ses nouvelles. Bajau et l'autre témoin m'en empêchèrent à cause du langage grossier de la femme. Ils m'avertirent que le blessé montrait beaucoup de rancune ; son amour-propre de maître d'armes était froissé, il prétendait avoir sa revanche. Il réfléchit, paraît-il, car il ne me fit rien savoir et m'évita même avec soin.

Cette affaire me causa un autre désagrément. Les officiers du 29<sup>e</sup> résolurent de se réunir dans la soirée pour prendre un punch et boire au retour de l'Empereur. D'Adhémar vint se concerter avec

moi sur ce que nous avions à faire. D'après l'usage, un homme, dans la position que m'avait faite le duel du matin, ne doit se montrer en aucun lieu public tant que la vie de son adversaire est en danger. Adhémar convint que, en temps ordinaire, la justesse de mes raisons était sans réplique ; mais il prétendit qu'elles n'auraient aucun poids aux yeux de nos camarades qui ne manqueraient pas d'attribuer mon absence à des motifs politiques. Il vit juste. Nous crûmes tout concilier en assistant à la réunion et en ne nous retirant qu'après avoir bu à la santé de l'Empereur. On ne nous tint aucun compte de cet acte de présence et notre retraite fut incriminée à l'égal d'une abstention complète.

Le maréchal Ney vint quelques jours après à Valenciennes. Après la revue de la garnison il réunit le corps d'officiers de chaque régiment séparé. Si les expressions dont il se servit dans le discours qu'il nous adressa étaient de nature à être reproduites, je redirais ici textuellement ses paroles. Je me les rappelle comme si je venais de les entendre. D'après lui, la France était humiliée de la position que lui faisait la Restauration, dont les préférences pour l'ancienne noblesse rendaient, à tout ce qui n'en faisait pas partie, ce gouvernement insupportable. Tout cela, débité avec une espèce de colère concentrée, dénotait bien une situation d'esprit facile à expliquer par les événements récents. Le maréchal nous avait fait former un demi-cercle et nous fit approcher de lui aussi près que possible. Son discours sembla s'adresser plus particulièrement au colonel que son grade plaçait en face. Je remarquai la position étrange, pénible de ces deux hommes : l'un était une des gloires de notre temps, l'autre un représentant des temps anciens. Courbé sous le poids de la dépendance dans laquelle le mettait le défaut de fortune, le colonel recevait en silence et devant son corps d'officiers qui connaissaient ses antécédents et ses sympathies, l'affront que cherchait à infliger à sa caste le héros de la Bérézina. Le maréchal, prince de la Moscowa, subissait lui-même les conséquences de la faute qu'il venait de commettre ; faute qu'on doit attribuer non à une intention préméditée, mais à l'ascendant irrésistible de l'Empereur. — On pourrait dire à tous ceux qui ont servi sous le grand homme : que celui d'entre vous qui se croit assez fort pour faire

autrement que le maréchal Ney lui jette la première pierre. Le maréchal avait trop de loyauté dans le cœur pour rester indifférent à la position qu'il s'était faite. Il ne pouvait cesser d'être le brave des braves ; mais les circonstances ont prouvé qu'il n'avait plus comme général cette énergie inspirée qui le rendait si redoutable sur le champ de bataille par la promptitude de ses décisions et la sûreté des coups qu'il frappait. L'histoire dira combien son hésitation devint funeste.

Le 29<sup>e</sup> fut désigné pour faire partie de l'armée qui devait immédiatement être organisée et se tenir prête à entrer en campagne au premier signal. Tous les régiments furent réduits à 2 bataillons de guerre, dans lesquels furent versés les hommes du 3<sup>e</sup>. Le cadre, dont je faisais parti, reçut peu de temps après l'ordre de se rendre à Paris. En route de nouveaux ordres nous dirigèrent sur Beauvais. Dans cette ville, le colonel Rousselot, qui avait repris le commandement du 29<sup>e</sup>, nous rejoignit en se rendant à l'armée où il allait retrouver les bataillons de guerre. Il resta avec nous juste le temps nécessaire pour organiser un 3<sup>e</sup> bataillon. Mon capitaine, M. Menuisier, eut le commandement des grenadiers. Il fut remplacé à la tête de ma compagnie par M. Brosset, neveu du major de ce nom qui nous vint à Hambourg après la mort du colonel Pierre. Le gros major Brosset, avait eu par le capitaine Lavoie connaissance de mon affaire de Morwarder.

Les puissances étrangères ne perdirent pas plus de temps que Napoléon. L'Europe coalisée de nouveau se prépara à la guerre malgré les actes et les proclamations pacifiques de l'Empereur. Une lutte acharnée devint inévitable. Louis XVIII se retira à Gand où quelques-uns de ses partisans allèrent le retrouver. Ce fut la dernière émigration. Parmi ceux qui suivirent le mouvement, le personnage le plus marquant fut le maréchal Berthier, l'ancien Major général de la grande armée, le bras droit de l'Empereur. Berthier ne put résister au chagrin d'avoir abandonné l'Empereur : atteint d'une fièvre cérébrale il se jeta par la fenêtre. La fidélité à ses serments avait été chez lui plus forte que ses sympathies, elle lui coûta la vie.

Mon frère Benjamin m'écrivit que l'Empereur était aussi menacé à l'Ouest et que la Vendée fermentait. Quelques jours après, le général

commandant la division me fait demander. C'était le comte Rey, célèbre par sa belle défense de Saint-Sébastien. Il me donna l'ordre de me tenir prêt à partir pour une mission qu'il veut me confier. Il s'agissait de me rendre à une dizaine de lieues de Beauvais pour surveiller et arrêter un agent du comte de Lille (Louis XVIII). Cet agent était signalé au général comme cherchant à entraîner la population dans la guerre civile. Il y avait deux compagnies du 8<sup>e</sup> léger dans le village où j'avais ordre de m'établir. J'avais au besoin un pouvoir quasi discrétionnaire ; la gendarmerie et la troupe étaient à ma disposition, toutes les autorités civiles devaient me seconder. On me donna deux sous-officiers du 29<sup>e</sup> pour m'accompagner. Je pris Meunier, sergent-major de ma compagnie, dans lequel j'avais beaucoup de confiance, et un sergent-major de grenadiers de ses amis qu'il me pria de choisir. Meunier sortait des pupiles de la garde, ce charmant sous-officier justifia ma confiance en lui. Je fus étonné, inquiet même de me voir, moi réputé royaliste, choisi pour une semblable mission. Je fis mon possible pour décliner cet honneur ; à l'air sévère du général je vis que le seul parti à prendre était de me soumettre. Je pars avec mes deux acolytes ; je trouve tout le monde disposé à faire ce que voudrais, excepté les officiers d'infanterie qui eurent l'air assez mécontent d'être obligés de mettre leurs gens à ma disposition. Le maire m'indique le directeur de la Poste comme le plus capable de me guider dans les recherches que j'ai à faire.

(A suivre).



## LE RÉVEIL DE BÉBÉ

Le berceau, tout mignon dans sa dentelle blanche,  
Laisse sur l'oreiller voir des yeux bleu-pervenche :  
Bébé finit son rêve et redescend du ciel.  
Le regard enivré de l'amour maternel  
L'attend à son réveil — épiant la risette  
Qui fait jaillir le lait sur la riche bavette,  
La belle jeune femme, en voyant qu'il sourit,  
S'approche de l'époux et, tendrement, lui dit :

« Il te ressemble, vois ! aussi, combien je l'aime !  
« Vous êtes tous les deux confondus en moi-même  
« Dans un amour profond, idéal et très pur.  
« Que la vie m'apparaît comme un beau lac d'azur !  
« Ah ! qui peut donc trouver notre existence amère  
« Et traiter le bonheur de songe ou de chimère ?

Lui, gravement alors — Bénissons, à genoux  
« Celui qui, pour toujours, nous unit comme époux  
« Et combla nos désirs par le don de cet ange,  
« Sans aucun doute, pris à la sainte phalange.  
« Que ta lèvre, à jamais, ignore la douleur  
« De vider cette coupe — empoisonnant le cœur —  
« Où s'abreuve, en pleurant, la pauvre jeune mère  
« Qui, n'ayant plus de fils, trouve la vie amère.

Le poupon, demi-nu, dans son berceau coquet,  
Montre à ce même instant son pied rose et fluet.  
Quel ravissant tableau pour tenter un artiste,  
Que ce bébé rieur et cette mère triste !

La jeune femme émue, en s'inclinant vers lui,  
 Murmure à Dieu : « Merci du bonheur d'aujourd'hui,  
 « Je te vénère et veux consoler sur la terre  
 « L'épouse qui n'eût point la douceur d'être mère,  
 « Aux orphelins souffrant du froid et de la faim  
 « J'ouvrirai largement le cœur avec la main,  
 « Je deviendrai pour eux comme la Providence  
 « N'as-tu pas mille droits à ma reconnaissance ?  
 « Je te bénis, Seigneur, me rappelant le jour,  
 « Où tu daignas m'offrir le bonheur par l'amour. »

CAMILLE NATAL.



## INAUGURATION DE LA STATUE DE CHARETTE

Par un privilège singulier il a été donné au général de Charette d'ériger une statue à l'autre général, son aïeul, héros et victime des guerres de Vendée.

C'est dans le parc de la Contrie que se dresse cette statue, tout près de la maison où Charette est né, du salon où l'on conserve, comme la plus précieuse des reliques, l'ancienne porte de la place Viarmes, contre laquelle il s'adossa avant de mourir.

Le valeureux champion de l'indépendance politique et religieuse de sa province a été représenté, par le sculpteur nantais Gaucher, dans l'attitude si fière de ses derniers moments. « Frappez au cœur », dit-il aux soldats du peloton d'exécution.

Cette statue, véritable œuvre d'art qui laisse bien loin derrière elle le Charette un peu théâtral de Molchnecht, érigé à Legé, sous la Restauration, offre toutes les garanties de la ressemblance : la figure est la copie du masque moulé sur nature par Suc, l'artiste bien connu.

M. Gaucher, récompensé à l'un des derniers salons et auteur de plusieurs des figures qui décorent la jolie église neuve de Saint-Fiacre, marque d'ores et déjà sa place parmi nos sculpteurs les plus expressifs.

A l'inauguration, des discours ont été prononcés par MM. Bourgeois, député de la Vendée, Maybl de Luppé, Lambelin, et le général de Charette a trouvé, pour glorifier son ancêtre, de simples et chevaleresques accents, une éloquence venue du cœur.

Le matin, dans l'église de Couffé, décorée de noires oriflammes et du glorieux étendard des zouaves pontificaux, M<sup>re</sup> de Cabrières avait fait, avec beaucoup de tact, d'érudition et d'élan, le panégyrique de Charette

O. DE GOURCUFF.

# LES SABOTS

NOËL GASCON

A Madame Georges Keller.

« Il en faudrait deux », murmurait Miquelotte, la petite pastourelle du Téoulet, caressant son agneau préféré, au profit duquel, dans sa solitude, elle avait coutume de monologuer. « Il en faudrait deux », répéta-t-elle plus haut, allongeant ses jambes maigres, terminées par des pieds nus, bruns, nerveux, si bien semelés par la dure, qu'ils ne sentaient plus ni les cailloux, ni l'humidité.

« Il en faudrait deux ! Une paire de chez David, le fin sabotier, en bête, avec une traverse de cuir et tout neufs ! car le petit Jésus ne peut mettre ses cadeaux dans de vieilles chaussures qui ont conduit les enfants par les mauvais chemins dont parle *Moussou loù curé*. Jolis sentiers tout de même ! menant au jardin de Bernetz, au verger de Bioulén, où il y a de si grosses figues, des pêches si mûres ! ! »

« Mais les sabots, ça coûte !... Et avec un vague espoir la pauvre sonda la poche de son tablier déteint pour en tirer un sou percé. « Ah ! soupira-t-elle », toujours seul ! *La damizelle* des postes m'avait pourtant dit en me rendant le change de ma lettre, chez nous, à la montagne qu'il me porterait chance.... Et il ne fait pas de petits !... J'ai beau travailler double, porter l'eau au retour, laver les pots après la soupe, savonner avant la journée, rien n'y fait. M<sup>me</sup> Lanusque est juste mais regardante et elle n'augmenterait pas d'un liard les cinquante francs, qui vont au père malade, et l'habillement d'hiver et d'été, pour lesquels je me suis gagée.

« Encore ne sont-ils pas beaux, ni solides les habits !... J'ai honte

« le dimanche. Je me fourre derrière les fonts et je sors avant les autres pour m'encourir à la maison. »

« Une fois-là, j'oublie mes guenilles. Je suis libre ! je suis heureuse ! Au chaud, dans la bergerie, s'il gèle ; à l'ombre, dans le petit bois, s'il fait soleil. Et je lis le joli livre que mamizelle Paule m'a donné. La belle *damizelle* que le bon Dieu a prise, l'an dernier, et qui, j'en suis sûre, se penche parfois vers moi quand je tourne les pages car, sans mentir ! j'entends un bruit d'ailes et je sens une odeur si douce, que ni l'églantine, ni la menthe ne la sentent jamais.

« Oh ! le joli livre ! Des histoires où Dieu le Père, la sainte Vierge, Notre-Seigneur, les Saints, les bons esprits, viennent consoler, sur terre, et emmener au ciel les pauvres petites filles ignorantes et mal vêtues. Car, si elles sont sages, l'Ange gardien, leur tresse une couronne que Jésus leur pose au front, en disant : « Venez ! venez ! les innocents, les petits, les tristes, le royaume des cieux, est pour vous ! »

« Oh ! les belles histoires !

« Une surtout ! Celle où une pauvre pastourelle, comme moi, mit un soir de Noël ses sabots dans la cheminée et y trouva sa toilette de communiant !

« Une robe blanche, fine autant que ces fils soyeux envolés, dit-on, du fuseau de sainte Marie ; une couronne, en roses, pâles comme celle du cercueil de la *damizelle*, et un formulaire, un chapelet, un cierge !....

« Ah ! si j'avais ce bonheur ! si j'avais mon costume ! j'oserais demander à *Moussou loù curé* de m'avancer d'une année. Il trouve que je réponds bien, et pas plus tard qu'hier, m'a dit en me tapotant la joue : « Pas mal, Miquelotte, tu es presque un théologien, ma fille ! Et j'ai quelquefois envie de t'admettre cette année. Puis nous pourrions voir avec les dames de charité. Te placer en apprentissage sage.... Tu es trop intelligente pour rester au champs.... Que voudrais-tu être ? *Lisseuse* ? Non ? *Cuisinière* ? Oui ? Bon ! Ça manque, les fines surtout, qui savent les anciennes recettes. » Il est si com-  
« muns<sup>1</sup>, si parlant notre curé », se sourit l'enfant. Si doux aux petits !

<sup>1</sup> Gasconisme. Pris pour aimable.

« Un autre Christ, quoi ! Puis — revenant à son idée, — Mais m'a-t-il fait encore, hochant la tête. La toilette ! Il en faut une. J'y tiens ! Ce jour-là seul, entends-tu ? La première Communion ! C'est la vraie noce des filles pieuses, j'aime à les voir parées... Et je crains bien, *povrotte*, que le budget de l'œuvre ne soit employé. Puis, tu n'es pas d'ici. Les dames de charité n'aiment guère que celle qui commence et finit par leurs payses ». Et, me voyant rougir... « Oui, oui, je sais ! Tu es fière. Vraie Basquaise, va ! Tu veux *l'en gagner*, et laisser l'aumône à celles qui n'ont ni bras, ni jambes... Ce n'est pas pour te blâmer, *povrotte*, mais... » Et le nez dans son bréviaire, il gravit la côte qui le fait toujours souffler un peu.

« Alors j'ai pensé — car c'est vrai ce qu'il dit, M. Saraméa, je n'aime pas demander et j'ai honte de recevoir. Une grande fille, avec tous ses membres, ça peut se suffire et ne pas voler les vrais pauvres ! — J'ai donc pensé à Noël, aux cadeaux de l'Enfant-Jésus, aux sabots dans la cheminée... Et je me suis dit : Dieu, qui m'a tout donné, peut bien encore me donner ça... Mais il faut des sabots ! des sabots ! »

Et Miquelotte retomba dans la contemplation de ses pieds nus, de son sou percé.....

Il était quatre heures. Assise sur un mètre de pierre, les jambes pendantes dans le fossé de la route départementale, Miquelotte gardait un maigre troupeau de brebis sales, de chèvres barbues, qu'un vieux bœuf, un bouc de sabbat, un chien hargneux de sorcière surveillaient pour le quart d'heure, avec plus d'attention que les yeux distraits de la pastoure fixés sur le soleil, le riche soleil d'or, qui même en décembre luit comme un louis neuf dans le ciel toujours bleu de ce midi fortuné !

Et elle aurait voulu *la pèdre* ! attraper un de ces rayons qui sont à tout le monde et chauffaient encore ses mains crevassées par l'eau crue et les gros ouvrages.

Mais le soleil baissait. Touchant presque la côte qui se dresse, en dos de chameau juste au-dessus de la métairie, accroupie à mi-descente, son béret de tuiles rouges enfoncé jusqu'au seuil, il appuyait sa grosse face de lion, chevelue et rutilante sur la crête,

regardant l'être infime, dont son éclat affaibli ne faisait plus cligner les yeux.

A gauche, à droite le ciel était en feu, strié de bandes orangées, pourpres, violettes, d'un prisme presque criard, mais au-dessus et en face, l'éther pâlisait et la lune, timide, s'aventurait comme une nacelle, détachée de la rive, dans la vaste mer paisible dont l'astre couchant était le phare !...

Hélas ! toute cette virtuosité de la palette divine, cette symphonie de l'éternel concert qui pénètre les plus fermés étaient perdus pour la fillette qui, tenace comme ceux dont le cerveau, rarement ébranlé vibre peu, répétait toujours la phrase hypnotisante : « Ah ! si j'avais des sabots, des sabots ? »

Inconsciemment elle s'était levée et sa silhouette gracile s'enlevait sur le fond sombre du petit bois, adossant la métairie. Grande pour ses douze ans, admirablement modelée, elle avait un visage étrange, aux yeux si noirs qu'ils faisaient des trous sous son front large et bas, mangé d'une chevelure naturellement ondée comme celle des statues grecques et ses lèvres rouges, dessinaient un arc parfait dont le pli dédaigneux, sévère vieillissait, en lui donnant du style, son profil net, un peu busqué.

Type rare, très beau mélange de cagot, de basque, races ennemies, infusibles, mais que l'amour, ce grand niveleur, avait bien pu fondre dans cette enfant, née du travail et de la misère, par l'avril en fleur, sur un pic sourcilieux des Pyrénées.

Et ainsi droite, les deux bras levés pour renouer ses cheveux épars, cambrée, les yeux perdus elle était si pittoresque, si suggestive que les dames assises dans la petite charrette à âne, venant vers elle, du fond de la ravine, se regardèrent et que la plus jeune, enfant blonde, rieuse dit à sa compagne, une *British governess*, à coup sûr.

« Est-elle campée, *stylish Miss* ? Oh ! le joli instantané pour votre album de « couleur locale ». Que ne la croquez-vous ? »

Mais Miss Barbara, une anglaise mûre, pleine de « cant », d'esprit pratique, répondit :

« Il faudrait le lui demander, Eve, et faire prix pour la pose. Peut-être, après sa journée, pourrions-nous arranger des séances au château et... »

« Oui ! oui ! » appuya Eve, aiguillonnant Grisetle, une belle ânesse argentée, habillée de harnais jaunes, timbrés d'une couronne et traînant, sans peine, la légère voiture d'osier dont chaque jour, l'institutrice et son élève se servaient pour gagner le bureau de la petite ville voisine et rapporter le courrier. « Oui ! oui ! demandons-le lui. Tout de suite ! Elle est si gentille, si pauvre ! Et puis, Paule, ma sœur, l'aimait ! Je m'en souviens ! Elle est de mon âge ! Paule lui parlait, l'instruisait ; elle aurait voulu qu'elle fit, avec moi, sa première communion. Alors elle ne savait pas lire... Aujourd'hui elle sait et Paule, mourante, lui a légué un beau livre, celui que maman a écrit pour nous et nous a dédié ! Même », ajouta-t-elle, en secouant ses boucles fauves, « Monsieur le curé la trouve bien préparée, mieux que moi, dit-il, et l'admettrait si elle avait des habits propres. »

« Alors, Miss, *shocked* :

« Aoh ! Eve ! que ne lui en donnez-vous ? »

Ah ! voilà ! c'est un dilemme », répartit l'espiègle « Miquelotte est fière, basquaise ! A « *gentlewoman* » comme vous diriez. ... Elle ne veut pas demander, elle s'en gagne, selon l'expression locale, puis madame Lanusque, sa maîtresse, n'est pas tendre ! Elle lui défend de se plaindre, elle veut faire croire qu'elle la gâte, que rien ne lui manque et vu que cette vieille avara a la main leste ! Miquelotte se tait ; attend que son père puisse lui laisser une année de ses gages. Mais il est infirme, le vieux Austinde ! et ne peut guère s'en passer... Enfin. »

« Enfin », reprit Miss, vous êtes bien renseignée. C'est, sans doute, votre bonne, Andrinette, qui vous conte tout cela en mettant tant, le soir, vos épingles à onder ?... Drôle de pays où tout le monde est familier ! Sans doute, parce que le soleil luit également sur tous, tandis que chez nous, ceux qui n'ont ni lampe, ni feu, n'y voient pas clair » philosopha l'insulaire... « Mais puisqu'il n'y a rien à faire, poursuivit-elle, passons auprès de cette petite, sans lui parler, comme vous le faites souvent, pour entendre son patois, au risque de laisser ses moutons s'égarer et de lui valoir une volée, au retour. *Very well* ! Elle ne veut pas d'aumône et à moins de lui faire un cadeau ! »

« Un cadeau. « Mais c'est cela », s'exclama Eve, très excitée. « Un cadeau ! Voilà le moyen ! » Puis enflant ses joues roses : « L'aumône, la charité, ça humilie, disent les richards de la commune dont papa bientôt ne sera plus maire. Tandis qu'un cadeau ! c'est de l'égalité ça. Sotte que je suis de n'y avoir pas pensé. » Et jetant son bras au cou raide de Miss, elle susurra : « Oh ! dear Miss ! » « vous avez autant de bonnes idées que la mer de perles ! »

« Va donc pour un cadeau. Mais un cadeau mystérieux, quelque chose qui rappelle les aventures de son beau livre, des contes de fées orthodoxes. « *O clever Miss* ! » Encore un effort ! Cherchez et dites, dites vite, quoi et comment. »

« Rien de plus facile », condescendit Barbara flattée du compliment de la fine mouche. ....

« Voici Noël. Donnons-lui, a *Christmas box* un arbre de Noël. »

... « Non, non, coupa Eve, emballée. Pas de ça ici ! C'est anglais comme le « *pudding*. » Les naturels ne digéreraient ni l'un ni l'autre. Mais des sabots, des sabots de Noël ! Ça, c'est français dans toute la France. Donnons-lui, *deary*, des sabots si grands ! si grands ! que tout y tienne. ....

Dans son enthousiasme elle ouvrit les mains pour répandre ses nombreuses et imaginaires largesses ; le fouet tomba, et Miquelotte, qui depuis un instant regardait venir les promeneuses se précipita pour le ramasser.

D'autant plus lestement et volontiers que la bergère aimait Eve en souvenir de celle qui dormait dans le caveau armorié où souvent une gerbe de fleurs des champs se fanait entre les corolles satinées des plantes rares. ....

Humble tribut d'une humble à la seule qui enrichissait son enfance aride de cette meilleure des aumônes : une caresse, un sourire.

Non qu'Eve fut sèche ou fière, mais légère, si légère que malgré ses diligences très bien faites le curé se demandait si son petit cœur pur n'était pas trop étroit encore pour contenir l'étincelle de vie, qui doit y allumer la flamme éternelle. . .

Gracieuse, la petite demoiselle se pencha vers la pastoure et d'une main reprenant son stick, de l'autre lui relevant le menton, elle la regarda dans les yeux :

« Tu pleures, » fit-elle surprise, dans son gazouillis du parc Monceau que la Basquaise comprenait encore mieux que les aspirations sifflantes de Miss, parce qu'il rappelait, malgré le mauvais accent parisien, le français, le beau français gascon de la Sœur !

« T'a-t-on battue ? Privée de ton livre ? Ou vendu l'agneau orphelin que tu élevais au biberon ?... »

« Non, non, dit l'enfant avec un sourire irradiant son mat visage, « non Mamizelle. Est-ce que je pleure, d'abord ? » Et de sa paume brune elle essuya ses yeux noyés... « Vrai ! tout de même, avoua-t-elle, honteuse « et je ne le sentais pas ! C'est sans doute à force d'y penser et de ne pas trouver, » ajouta-t-elle, « comme répondant à sa propre pensée... »

« Penser à qui ? Désirer, quoi ? » intervint Miss, inquiète des confidences d'une de ces fillettes du midi, si précoces, si délurées et faisant en conscience, elle aussi, son métier de chien de berger.

« Oh ! dit la montagnarde, rentrant dans sa coquille, sous l'interrogatoire des gros yeux faïence, fixes et inquiétants, comme tous les yeux myopes. « Rien, Mamizelle la régente, rien. »

« Mais si, si ! Quelque chose », insista Eve, qui laissait Grisette happer au bord du fossé une touffe de saxifrages, charnue et glauque.

... « Dis-le moi, petite. » Et, — câline, — « tu l'aurais dit à Paule ?... »

« Emue, Miquelotte balbutia bas, très vite « je pensais aux sabots que je voudrais poser, dans la cheminée, pour Noël, afin que le petit Jésus y mette mon costume de communicante. » Et elle baissa la tête avec un geste confus, craintif de ceux qui redoutent toujours une rebuffade, une dureté. »...

« Rien que ça, dit Eve, doucement mutine ! » Et les sabots ? Tu les as ? Il les faut neufs, sais-tu, comme les souliers. Car, on a beau les décroter, le divin Enfant voit toujours qu'ils l'ont été ! »

A cette saillie, l'œil de Miquelotte devint si triste que Miss elle-même en fut émue et fit un « hum » pour refouler son émotion...

« Des sabots », murmura la pauvrete ? Je n'en n'ai ni de neufs, ni de vieux. Le petit-fils de la maîtresse m'en a brûlé un de la dernière paire et m'a volé l'autre pour en faire un bateau... Le dimanche, je

« chausse les souliers ferrés que le Père m'a envoyés par notre voisin, le meneur de troupeaux du Pont-Long, mais ils sont si usés, si laids que pour sûr la sainte Vierge ne permettrait pas au petit Jésus d'y toucher. . . . »

Et toute enhardie, enfiévrée par son rêve, Miquelotte regardait, maintenant, Eve et Miss avec ses sombres prunelles, luisantes, passionnées, douloureuses entre la double haie de leurs longs cils. . .

« Que faut-il faire ? dit Eve, jouant l'embarras et grattant le bout de son petit nez retroussé avec le manche du « stick. » T'acheter des sabots ? Tu es trop fière ? Une Basquaise !... La race primitive, n'est-ce pas Miss ?.. Et qui parle la langue du Paradis Terrestre ! Ça n'accepte pas l'aumône... Cependant Notre-Seigneur n'était pas si orgueilleux, Miquelotte, » insinua-t-elle adroitement. Il a partagé la litière de l'âne, la mangeoire du bœuf, et reçu du même cœur les fromages des pâtres et les richesses des Mages. . . . »

Satisfaite, Miss approuvait ce petit discours auquel Miquelotte, impressionnée, répondit :

« Fière ! Oh ! je ne le suis plus, Mamizelle . . . ou j'essaie de ne plus l'être. *Moussu lou curé* m'a donné l'humilité pour pratique de préparation. . . . Et, — avec effort, ravalant quelque chose. » — « Si vous voulez me faire la charité d'une paire de sabots ! »

« T'en faire cadeau », corrigea Eve gentiment. « Vois-tu, Miquelotte, tout le monde reçoit de quelqu'un. Moi, par exemple, de tous. Même de Miss, qui me donne à Noël un « pudding » gros comme sa tête et un paquet de « Christmas-cards » de chez Boyveau, dernier genre ! »

« Et puisque tu consens à te laisser faire un cadeau, suis-moi chez David, nous choisirons une paire ; tu pourras la mettre dans la cheminée, et alors nous verrons si le petit Jésus t'aime et veut que tu fasses avec moi ta première communion car, — ne fût-ce qu'en mémoire de Paule — Monsieur le curé finira bien par m'admettre, » avoua-t-elle avec une touchante candeur.

Puis, sans transition, de son ton sautillant d'oiseau et indiquant d'un coup de tête la métairie : « Où loges-tu ? »

« Là », fit la petite montrant une décharge croulante, qui avec le toit à porc faisait aile à la bâtisse. « là », — et, sans amertume, — là, dans un trou noir, ouvrant sur la « fournière. »

« Ah ! et dans la fournière y a-t-il une cheminée ? »

« Oui, mais je n'ai pas de bois pour l'allumer et on dit que le petit Noël n'aime pas les plaques froides.

« Pas de bois ? Mais tu n'as qu'à ramasser les branches sèches des tauzins de cette lande !! Ils sont à papa, c'est-à-dire à moi, je te les donne et fais une belle flambée surtout !!! Puis avec une curiosité croissante que Miss commençait à trouver peu *lady-like*. »

« Et une porte ? Y a-t-il une porte à la « fournière » ? Et la fermes-tu en te retirant pour la nuit ? »

« Je crois bien ! » affirma Miquelotte, « même que je me cache, nasse, crainte ».....

« Des voleurs, » coupa Eve moqueuse, ou du loup-garou ou des sorcières ?.....

..... « Eh bien ! la nuit de Noël, tu ne fermes pas la porte. Le petit Jésus aime les cœurs et les portes ouverts et puis, s'il frappe et si tu dors, tu pourrais ne pas l'entendre. .... As-tu compris ? Laisse-lui la place de passer et dors tranquille ; cette nuit-là tous les anges sont dehors et les mauvais esprits enfermés. »

« J'ai compris, » répondit docilement la Basquaise. « Je ne mettrai pas la barre mais s'il vient je suis bien sûre de l'entendre », ajouta-t-elle de son petit air volontaire et entêté, « et je le recevrai comme il convient. .... »

Les doigts sur le rebord de la légère voiture Miquelotte, de son pas élastique suivait l'ânesse remise à l'amble et en moins d'une minute le petit groupe atteignit la cahute du sabotier.

Vite choisis, payés comptant les sabots furent remis à la pastoure, qui chaussant ses deux mains de leurs grosses coques jaunes, barrées d'un cuir vernis sur l'empeigne, rallia son troupeau, tandis que le coquet équipage trôlait vers le bourg, Eve, le cœur léger, Miss, d'humeur aimable, et Grisette, secouant ses longs cornets acoustiques comme si elle avait entendu le colloque et approuvait.

.....  
 Quand ces dames repassèrent, la nuit était tombée, la pastoure, au gîte. Tout uni, le ciel d'un gris bleu, teinté de rose à sa base et cacheté, un peu au-dessus de l'horizon, par une lune pleine,

décorée, estompait, simplifiait le paysage, aplanissant les reliefs, noyant d'une clarté diffuse les landes, les vignobles, les étangs, ourlés de bois parmi lesquels plus clairs serpentaient les routes, les sentiers, blanchissaient les maisons, tandis que des arbres isolés, en bordure, levaient leurs grands bras décharnés où pendaient, semblables à des haillons, les touffes bruisantes des feuilles mortes.

« Un boutet de Monvel » dit Eve — future impressionniste. —  
 « Puis secouant les rênes : Hop ! Hop ! Grisette, Papa attend son journal et c'est mon heure de travail manuel..... Les grelots tintèrent, s'affaiblirent, sonnèrent aux oreilles de la pastoure, accroupie dans la bergerie auprès de son agneau malade, le premier carillon d'un joyeux Noël !

.....  
 Il est minuit, M<sup>me</sup> Lanusque, son gendre, sa fille, même l'enfant sont à la messe. Ils doivent faire RÉVEILLON chez des amis et rentreront tard. Seule, à la maison, Miquelotte qui s'est couchée pour obéir, se glisse hors de son cadre mal rembourré d'une couette de plume grasse<sup>1</sup> et s'avance à tâtons dans la fournière. Il a neigé, à peine. Du sucre râpé ou des CRAISILLONS<sup>2</sup> pense la pauvre enfant pour qui ces douceurs sont rares..... Mais qui aura sa part, de pâté d'Armagnac, saupoudré de cassonnade et du pot de COÛFFERS<sup>3</sup> ouvert pour fêter ce jour solennel où les animaux eux-mêmes ont double provende ....

Le fagot recueilli et disposé d'avance flambe bientôt. Une toute petite flamme dans le grand trou noir, sous la vaste hotte, mais qui monte droit comme une prière. Puis après avoir accosté ses sabots aux gros landiers Miquelotte regagna sa couette et après un petit frisson, un grand signe de croix s'endormit à poings fermés.

.....  
 Par la porte entrebaillée le jour filtrait, tout blanc de brouillard quand elle se réveilla. D'un bond elle fût sur la plaque, chaude encore

<sup>1</sup> Usitée seulement par les pauvres.

<sup>2</sup> Sortes de rillettes gasconnes, onctueuses et blanches.

<sup>3</sup> Cuisses d'oies, de canards conservées dans leur graisse.

des derniers tisons et elle regarda..... Etait-elle bien éveillée ? Car frottant vigoureusement ses yeux elle cherchait à mieux voir. Et elle ne voyait rien ! rien ! rien ! Vides, les sabots jaunes baillaient comme une bouche moqueuse, se gaussant. Alors avec le geste des êtres humains écrasés par un malheur elle s'affaissa sur ses genoux !

Rien ! Elle n'y pouvait, n'y voulait pas croire ! Et de ses doigts fébriles elle fouillait la grossière chaussure. Quelque chose y crissa pourtant... Quelque chose de très petit que Miquelotte tira avec mille précautions et tint un instant sans comprendre.

Deux carrés de papier blanc..... avec de l'écriture.

Et redressée, tout contre le battant largement poussé. Miquelotte les ouvrit, les déchiffra.

Sur l'un, en belle anglasse, on lisait :

« Moi, Paule je m'engage par les mains de ma petite sœur Eve à habiller Miquelotte en communicante pour le 1<sup>er</sup> mai prochain. »

Signé : « Paule » et daté : « du Paradis. »

Sur l'autre d'une main plus lourde :

« Je m'engage, si elle demeure sage et laborieuse, à recevoir Miquelotte parmi les communicantes pour le 1<sup>er</sup> mai prochain. »

« Sarraméa, curé de Mamouze. »

Nu pieds, dans la froidure, la brume, la pastoure se prosterna et sa prière fut si fervente, si universelle qu'elle comprit non seulement ses parents, ses bienfaiteurs, les morts, les vivants mais son chien, son troupeau et même Madame Lanusque, et l'enfant voleur ; car cette âme « de bonne volonté » chanta vraiment en cette heure de joie le *Gloria*, hymne d'allégresse de la terre pacifiée sous le ciel entr'ouvert !

Mai est revenu. Le vrai sourire de l'année, la lune de miel de la terre et du soleil qui pare sa fiancée, d'une si belle robe verte émaillée de mille fleurs, l'éveille de si gaies aubades, l'endort de si douces sérénades, l'évente de rameaux si parfumés, la désal-

trée d'eaux si limpides, que jamais mariée dans sa gloire n'eut de tels atours, un pareil écrin, de semblables caresses.

Après mars, le batailleur, chassant l'hiver à grands coups de vent ; avril, capricieux, frondeur, voici mai, serein, lumineux, plein de parfums, de chansons, de cantiques, d'encens.....

Sous le porche de la vieille église romane, semblable, avec sa longue nef et sa tour crénelée, à un train attelé de sa locomotive, tout le bourg est rassemblé.

La messe de huit heures, la messe de communion, est finie et les communicants, les communicantes, entourés d'amis, regardent, de leurs yeux dessillés par l'attouchement divin, l'azur pomponné de nuages roses, la plaine verte dévalant avec son échiquier de cultures nuancées, vers les Pyrénées, lilas et jaunes, encore poudrées de neige et ils pensent que ce n'est pas un pan du ciel, un spectacle de la création qui remplissent, enchantent leur cœur, mais le Ciel tout entier et leur Créateur lui-même.....

Exquise, sous son voile brodé, Ève répondit doucement aux effusions de la foule élégante de parents, d'amis, d'invités qui la pressaient. Mais elle est distraite, et Miss qui elle-même a perdu son flegme et essuie furtivement son lorgnon embué, se demande ; si même en ce jour l'oiseau va reparaitre sous la colombe ?..... Qui donc cherche l'heureuse enfant, et pourquoi son œil bleu, attristé, fouille-t-il ainsi les groupes épars ? Qui ? « Ma sœur de première Communion », répondit Ève à la tendre question maternelle. Et découvrant enfin Miquelotte, qui, simplement mais gracieusement vêtue de fraîches mousselines, se tient, solitaire, dans l'ombre du tambour car le Père infirme est absent et M<sup>me</sup> Lanusque, froissée, a congédié sa pastoure — Miquelotte, recueillie, joyeuse, malgré sa misère, son abandon, Ève se dirige vers elle, la prend par la main, et l'amenant au centre du cercle brillant, ouvert, ému, devant les

deux jeunes filles, répète d'une voix pénétrante : « Ma sœur de première Communion. Tu l'es, Miquelotte ! Aujourd'hui et toujours. Viens. Tu t'asseiras à notre table. Tout près de moi, n'est-ce pas, maman ? » Et reprenant son air mutin, se servant de la formule d'invitation locale : « Pour manger de bon cœur, j'espère, la soupe et tout ce que le bon Dieu nous donnera. » Puis, penchant sa tête blonde vers la tête brune de la pauvrete, elle baisa fraternellement son pâle visage où perlait une larme, où rayonnait un sourire. Baiser, larme, sourire que l'ange de l'incompréhensible et insondable justice recueillit pour les jeter dans la balance, aux plateaux inégaux, chargés de tant de joies, alourdis de tant de misères, et que la charité, la fraternité chrétiennes peuvent seules égaliser avant le jour des rétributions suprêmes.

Comtesse OLGA.



## JEAN KERNOEN

### LÉGENDE BRETONNE

#### I

Au printemps dernier je me promenais avec un de mes amis. C'était le soir. Le soleil descendait lentement à l'horizon, tandis que les ombres de la nuit se déployaient insensiblement sur la lande, faisant peu à peu disparaître les dernières splendeurs du soleil couchant. Elles s'étendaient à perte de vue, s'allongeant démesurément sur les humbles fougères de cette grande lande bretonne. A notre gauche, là-bas, déjà perdus dans l'ombre quelques grands pins frissonnaient lentement sous une légère brise. A nos pieds, dans une vallée touffue par endroits, la Vilaine coulait silencieusement ses eaux.

L'on n'entendait aucun bruit : tout était calme, et ce calme était si profond qu'il me semblait presque solennel. Nous marchions silencieusement. Tout à coup mon ami s'arrêta.

« Tu vois, entre ces bruyères, cette pierre, non taillée et surmontée d'une croix ? »

— Oui, fis-je, interloqué.

« Eh bien, à cette tombe se rattache toute une légende, que je vais, si tu le veux bien, te raconter. »

Et, sans plus tarder, mon ami commença ainsi.

## II

Tu sais que jadis en Bretagne, lorsque des gens pauvres se mariaient, l'on avait coutume de faire venir un joueur de biniou pour danser, car ces gens-là, je ne sais d'ailleurs pourquoi, étaient payés moins cher. Or, dans le pays, il y avait plusieurs joueurs de cet instrument qui vivaient tant bien que mal. Notre héros s'appelait Jean Kernoen, il était joueur de biniou. C'était un jeune homme d'un visage agréable, assez rêveur de sa nature. Il demeurait par delà les grands pins que tu vois là-bas, avec sa mère, dans un village nommé les Escarpolettes.

## III

Or, ce jour-là, Kernoen avait été jouer en la paroisse du Ménon. Il s'en revenait par cette lande en chantant. C'était au printemps ; la lune venait de se lever à l'horizon, éclairant de ses pâles rayons, aux multiples reflets d'argent, les bruyères rousses. Il suivait le chemin que tu vois près de la Vilaine. Aucun bruit ne venait troubler le profond silence des eaux. Les grands arbres, qui en cet endroit bordaient les rives, s'agitaient lentement, et les formes fantastiques de leurs troncs apparaissaient étrangement sous leurs dômes de feuilles très doucement secouées par la brise. Tout à coup Kernoen s'arrêta surpris. Entre les arbres de la rive il vint d'apercevoir des formes étranges, revêtues de longs habits écarlates. C'est une ronde fantastique d'êtres charmants glissant légèrement sur l'eau. Au même instant il entend des chants si harmonieux que tout son être en tressaille ; jamais des accords plus purs n'avaient résonné à ses oreilles. Dès les premières notes il fut enivré et ravi. La ronde continuait toujours, ronde fantastique de chastes jeunes filles revêtues de longs habits rouges. Elles avaient des cheveux blonds comme le blé et l'or, ou bruns de la couleur des feuilles que le vent emporte aux derniers jours de l'automne ; leurs visages frais comme les fleurs, encore humectées de rosée, respiraient une jeune grâce charmante. Derrière elles, comme des pages de

parade, des farfadets dansaient en manteaux verts et jaunes. Kernoen s'approcha lentement de l'eau aux reflets pâles. Il y avait je ne sais quelle anxiété dans sa démarche. Il sentait son âme bondir en lui, il aurait voulu se précipiter sur la rivière pour danser avec ces fantastiques beautés, sous les beaux rayons de la lune, mais je ne sais quelle force le retenait. Cependant, les farfadets, aux regards changeants comme la flamme, et les chastes jeunes filles, aux yeux doux et limpides comme l'eau des torrents, semblaient l'inviter à venir, et leurs bouches flexibles se courbaient en des mimiques gracieuses, charmantes, irrésistibles. Et Kernoen sentit son être secoué en un tremblement indescriptible et une joie indicible glissa sur son âme : joie douce, triste et pure, tissée en un rêve impossible ; joie semblable à celle que l'on éprouve parfois à entendre une cloche, le soir, dans le lointain. Il s'approcha, fit un pas puis un autre ; sa bouche tremblait ; il s'arrêta comme oppressé au cœur. Les chants continuaient lentement. Il hésitait à s'élançer sur l'eau, mais une face qui lui semblait supérieure lui disait à l'oreille : « va, va ; quoique restant homme, tu seras transfiguré ; tes habits prendront des reflets magnifiques ; tu chanteras librement dans l'air et ta faible, voix mille fois multipliée, résonnera dans les mille murmures de la nature ; tu chanteras des hymnes folles en l'azur flamboyant du ciel, et le soir tu danseras des rondes sur ces eaux, mêlant follement tes chants aux bruits de la nature. Va, disait la voix, va. » Et, sans plus réfléchir, Kernoen s'élança d'un seul bond sur l'eau ; mais elle céda sous son poids et se referma sur lui avec un bruit sonore et plaintif, et les molles ondulations de l'eau jaillirent en étincelles lumineuses sous la blanche clarté de la lune, et leurs cercles d'argent allèrent, en s'élargissant toujours, se perdre sous les branches des arbres.

Et les jeunes filles, pâles et belles dans leurs longues robes rouges, semblèrent moduler de légers accents moqueurs, qui se confondirent dans les murmures du vent et dans les imperceptibles bruits des arbres du rivage. Puis leurs chants plaintifs et doux s'affaiblirent peu à peu et ne résonnèrent plus que comme un vague écho, et lentement, très lentement elles s'éloignèrent, glissant sur les eaux trompeuses avec des légèretés d'oiseau. . . . .

## IV

Et le matin, quand la lune eut cessé de briller au firmament, quand les étoiles eurent peu à peu disparu à l'horizon vaporeux, des paysans trouvèrent, sur la berge, le corps du jeune homme : il tenait dans ses mains, crispées par la mort, son biniou ; et un indigne sourire errait encore sur ses lèvres décolorées. On l'enterra sous cette grosse pierre et on mit une croix dessus ; et, comme la mort de Jean Kernoen avait été tragique, les habitants superstitieux inventèrent cette légende qui, répétée de bouche en bouche, est arrivée jusqu'à moi.

AUGUSTE DE CORNULIER.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

CHER MAÎTRE, par Camille Le Senne et A. Mayer. — Paris, librairie H. Le Soudier, 1896.

M. Camille Le Senne, en collaboration cette fois avec M. A. Mayer, un de ses distingués confrères de la presse théâtrale, vient de publier un roman auquel il eût pu précisément donner pour sous-titre : « Mœurs de théâtre. »

Certes le théâtre et — tranchons le mot — le cabotinage sont croqués sur le vif, étudiés à fond, sans parti pris d'indulgence ou de sévérité, dans *Cher Maître*. Ce vocable, autant usité que décrié, désigne un critique influent, conférencier à la mode, chez qui l'habitude et le besoin de poser pour la galerie altèrent toute sincérité. Je vous souhaite de ne jamais rencontrer l'olympien Bréailles et surtout de vous passer de lui ; mais, si vous habitez Paris, vous n'éviterez pas sa rencontre et, si vous touchez à l'art, vous aurez à craindre sa protection.

L'intrigue de ce roman très parisien est fort simple. Un compositeur d'opéras, Victor Lambel, se guérit d'un dangereux amour de tête par un amour plus terrestre — l'un et l'autre inspirés par des interprètes de son drame lyrique. Cette gymnastique sentimentale ne serait qu'assez peu goûtée de nos lecteurs. Lambel nous intéresse davantage quand il travaille pour le compte d'autrui et arrache à sa charmante sœur les illusions que la romanesque provinciale se faisait sur le compte du faux grand homme et faux bonhomme Bréailles. Dégonfler le Bouddha en baudruce est une tâche dont se charge volontiers Lambel, autant par amour propre froissé que par dévouement fraternel.

Tout le roman ne se passe pas dans le Paris boulevardier ou entre cour et jardin, que les auteurs connaissent si bien ; il y a le coin réservé, la maisonnette de la banlieue angevine, où le vieil organiste Lambel, grand cultivateur de jacinthes, et Cécile, sa fille, trop fervente lectrice de Balzac, ont vécu et reviendront vivre, après une courte, décisive et cruelle expérience de la vie parisienne.

Quelques femmes du monde, entre 1840 et 1850, ont pu rêver ou essayer de ressembler à la duchesse de Manfrigneuse, à Delphine de Nucingen à Henriette de Mortsau, mais je ne crois guère qu'une jeune fille de petite bourgeoisie provinciale, honnêtement élevée de nos jours, fasse du puissant romancier son modèle et son guide, devienne « une héroïne balzacienne ». Cette critique vise le personnage, si gracieux d'ailleurs et si sympathique, de Cécile Lambel.

Dirai-je qu'il ne me déplaît pas qu'un peu de fantaisie, d'in vraisemblance même atténuée l'effet des tableaux très hardis, très réalistes de MM. Le Senne et Mayer ? Leur étude de mœurs, fouillée avec pénétration, écrite avec une recherche élégante, en acquiert un charme plus aigu.

O. DE GOURCUFF.

LE MAGASIN D'AURÉOLES, par Hugues Rebell. — Paris, Société du Mercure de France, 1896.

M. Hugues Rebell, moraliste et romancier, est un esprit très original, mais un talent très simple, qui ne verse dans aucune manie littéraire ou coterie intellectuelle et n'a rien du « phantasme à estonner les gens », dont parle le vieux Montaigne. Il greffe le bon sens français sur la ténacité bretonne. Sans tourner le dos à son temps, le jeune écrivain a une prédilection marquée pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ; par son ironie voilée et d'autant plus incisive, par son style d'allure aristocratique entremêlé de quelques crudités, il rappelle, plus qu'il ne les imite, les maîtres conteurs de cette brillante et brûlante époque, Duclos et Diderot, Montesquieu et Voltaire.

La plus longue des deux nouvelles qui composent son dernier volume, *L'histoire d'un martyr*, pourrait, sans trop d'in vraisemblance, être attribuée à l'auteur de *Candide*. M. Rebell ne nous dit-il pas qu'il a trouvé l'histoire dans les papiers du comte de Lussan, contemporain des personnages de son récit, le Révérend Welwood, Elizer Dugdale et les Stuarts ? Le pastiche est des plus réussis. Mais on sent — et je ne m'en plains pas — que l'auteur est du parti du narrateur et tous deux déposent parfois leur masque d'impassibilité pour flétrir les tartufes protestants.

Un petit badinage sur Cartouche, qui clôt le volume, pousse l'ironie à ses limites extrêmes. M. Hugues Rebell se montre tendre pour le galant chef de brigands, à la façon du dessinateur Forain blasonnant *les temps difficiles*.

O. DE GOURCUFF.

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST (1794-1801), par Ch. L. Chassin. — Tome 1. — Paris, Paul Dupont éditeur, 1896.

Après les trois volumes de la *Préparation de la guerre de Vendée*, les quatre de la *Vendée patriote*, M. Chassin va consacrer aux *Pacifications de l'Ouest* trois volumes encore ; nous avons le premier sous les yeux. Quand le troisième et dernier aura paru, se trouvera achevée l'une des plus vastes et des plus sérieuses œuvres historiques écrites en ce siècle.

Ne blâmons pas M. Chassin d'avoir donné autant d'importance à l'épilogue qu'au prologue ou au drame lui-même.

N'oublions pas que la Providence a suivi ses voies au travers de la lutte effroyable engagée entre la vieille France et la France nouvelle ; que la *pacification de l'Ouest*, obtenue par la foi des Vendéens et des Bretons, a déterminé la pacification religieuse de la France entière, préparé ce Concordat qui résiste, depuis cent ans, aux furieuses attaques des sectaires. Mais, en nous écartant de l'objet de ce premier volume, nous risquerions de nous engager sur un terrain brûlant. Dans ces *Pacifications* où il discute, autant qu'il raconte, M. Chassin ne nous offre que trop souvent l'occasion de n'être pas de son avis ; nous respectons l'historien, nous ne saurions toujours adopter les conclusions du critique.

L'ère des pacifications est, en somme, des plus glorieuses pour la Vendée insurgée. Elle montre que tant de sang n'avait pas été versé en vain pour la cause religieuse, et que les catholiques de l'Ouest eurent le droit de se montrer fiers d'obtenir le plein exercice de leur foi. Dans son récent panégyrique de Charette, M<sup>re</sup> de Gabrières n'a pas eu tort de qualifier un tel résultat de merveilleux, d'incomparable.

M. Chassin met tout de suite en scène le fameux comte de Puisaye, l'âme damnée de Pitt, qu'il qualifie un « intrigant de la plus perverse habileté » et Dezoteux de Cormatin, major général des Chouans, plus tard « vice-roi de Bretagne », dont les aventures ont toute l'allure d'un roman. Autour de ces grands premiers rôles, des personnages plus modestes, bien différents toutefois de simples comparses, évoluent : c'est Prigent, l'émissaire de Puisaye, finalement suspect aux deux partis ; c'est Le Deist de Botidoux, ancien constituant et homme de lettres fourvoyé dans ces intrigues ; c'est Armand de Châteaubriand, frère de l'illustre écrivain, intrépide « traverseur de voies périlleuses », qui devait payer de sa vie son dévouement à la cause royale.

A ces négociateurs, la République oppose les représentants du peuple

en mission. Mais, surtout, elle place en présence des chefs survivants de la grande armée vendéenne un véritable homme de guerre, tacticien et organisateur de premier ordre, Lazare Hoche, mis à la tête des armées des côtes de Brest et de Cherbourg. Sans déprécier un Canclaux ou un Stofflet, on peut dire que l'intérêt, dans cette dernière période de la guerre de Vendée, se partage entre deux adversaires absolument dignes l'un de l'autre : Hoche et Charette. Les gouvernements ne s'y étaient pas trompés, d'ailleurs, puisqu'à la nomination de Hoche comme généralissime de l'armée des côtes, allait répondre celle, plus platonique, de Charette comme lieutenant-général des armées du roi.

Remarquons, en passant, que ces deux hommes, devenus ennemis par le malheur des temps, eurent la haine commune des Anglais, qu'ils sentaient acharnés à la perte de la France. Charette, qui avait servi dans la marine et rencontré partout le pavillon britannique, fut contraint d'accepter des Anglais des secours en armes et en munitions, qu'il s'efforça de leur rendre en nature, mais il ne contracta aucune alliance offensive, ou défensive, avec les protecteurs des émigrés et son aversion pour le plan de Puisaye explique qu'il ne chercha point à venger la sanglante hécatombe de Quiberon. Quant à Hoche, s'il s'employa de toutes ses forces à la pacification, s'il eut tant de regrets de la voir rompue une première fois, c'est qu'il souhaitait que la France reconquît toutes ses forces vives pour combattre l'ennemi étranger. Disons aussi que la persécution contre les prêtres l'écœurerait d'autant plus qu'il avait gardé, au milieu de l'athéisme officiel, un fond de religion. Signalant quelques traits de fanatisme, et concluant du particulier au général, M. Chassin reproche au héros qu'il admire « le défaut de sa politique religieuse », reproche qui nous étonne et nous attriste.

Nous avons entrevu les personnages de ce dernier acte du drame vendéen. Rappelons brièvement les faits, dont aucun, petit ou grand, n'échappe aux patientes recherches de M. Chassin.

Les négociations sont ouvertes, en Bretagne, par les chefs royalistes; en Vendée, par les représentants du peuple. L'amnistie est proclamée le 9 janvier 1795. Cormatin a plusieurs entrevues avec les généraux républicains; pendant que Turpin de Crissé et Bancelin opèrent dans le district de Segré, Ruelle, mis en relations avec Charette, fait convertir en loi les arrêtés de pacification de la Jaunaie. La Convention décrète que les trois armées de l'Ouest ont bien mérité de la patrie. Charette fait à Nantes une entrée triomphale. Il n'y a d'ombre au tableau que la résistance de Stofflet, lançant un manifeste contre l'amnistie qui devait,

selon les propres expressions de M. Chassin, « rendre la pleine sécurité aux personnes, l'entière possession des propriétés abandonnées, la liberté de conscience et du culte. »

Stofflet, qui avait contre lui Charette rallié et participant aux répressions républicaines, dut céder à son tour. Il eut une entrevue avec les représentants près de Mortagne, et envoya à Rennes des députés qui, réunis à Cormatin, le lieutenant de Puisaye, traitèrent avec les Conventionnels en mission dans l'Ille-et-Vilaine. Les conférences de La Mabilais eurent un résultat analogue à celles de la Jaunaie, et, pour que l'analogie fût complète, Cormatin connut à Rennes, comme Charette à Nantes, les ivresses d'un triomphe populaire. Les arrêtés de La Mabilais sont convertis en lois par la Convention enthousiasmée; il en est de même des arrêtés pris, peu après, à Saint-Florent, pour la soumission de Stofflet.

M. Chassin rejette sur les Vendéens presque toute la responsabilité de la rupture de la pacification. La saisie de lettres confidentielles et compromettantes de Cormatin lui donne un argument contre cet homme d'intrigue, mais il se presse trop, à notre avis, de conclure, sur les données un peu vagues de cette correspondance, à l'existence d'un traité entre les chouans de Bretagne et ceux de Normandie, « d'un double complot ». Les seuls documents que nous possédions sur ces regrettables échafourées qui mirent, de nouveau, le feu aux poudres, sont, ne l'oublions pas, de provenance républicaine, suspects d'exalter un parti aux dépens de l'autre. Rien ne justifie le supplice infâme de Boishardy, par des « grenadiers déguisés en chouans », quoiqu'il ait été pris les armes à la main. Et faut-il donc tant s'étonner que le nerveux et irréductible Charette, achevant de perdre les illusions qu'il avait pu se faire sur le maintien d'une paix « plâtrée », ait repris les armes et se soit jeté sur le poste des Essarts, dans le but avoué de venger l'arrestation arbitraire d'Allard, un de ses lieutenants?

Le rappel des représentants (dont l'un, Ruelle, s'était signalé par sa modération), marque la reprise des hostilités. Mais le livre de M. Chassin abandonne alors les combats du Bas-Poitou et sa fin est toute remplie du récit de l'expédition de Quiberon.

Nous n'insisterons pas sur ce lamentable événement, page souillée de sang que l'on voudrait arracher de nos annales. Avec une habileté très grande, qui n'est point exempte de subtilité, M. Chassin entreprend de prouver qu'il n'y a pas eu, qu'il n'a pas pu y avoir de capitulation, que les émigrés, pris les armes à la main, ne pouvaient éviter la condamnation sommaire qu'une loi existante leur a infligée. Il n'accorde même

pas aux vaincus le droit d'avoir été dupes de quelques paroles miséricordieuses, prononcées par les vainqueurs, et la seule capitulation violée, selon lui, a été celle de la garnison républicaine de Quiberon, le 3 juillet.

Les moyens nous manquent pour discuter une question que les Français de toutes les opinions nous semblaient avoir résolue par une immense pitié à l'égard de Sombreuil et de ses compagnons. A l'exemple de Hoche, qui laissa à son lieutenant Lemoine le soin de faire exécuter une loi atroce, détournons les yeux de ce tragique épisode de la guerre inexpiable, et, pour nous consoler, admirons l'héroïque prouesse qui rendit une poignée de grenadiers maîtres des pentes escarpées du fort Penthièvre. Quand il s'agira d'exalter la valeur française, M. Chassin peut croire que nous serons toujours de son avis.

O. DE GOURCUFF.

#### BROCHURES BRETONNES

Nous groupons ici trois brochures que nous envoient de distingués érudits bretons, leurs auteurs, M. l'abbé du Bois de la Villerabel, M. le docteur Corre, M. Jean Lemoine.

Dans un opuscule qui vaut beaucoup de gros ouvrages, M. l'abbé du Bois de la Villerabel étudie toutes les phases du conflit qui s'éleva, au XIII<sup>e</sup> siècle, entre le duc de Bretagne Pierre de Dreux, dit Mauclerc, et le grand évêque de Saint-Brieuc, Saint-Guillaume. Les vexations du prince, d'abord sourdes et qui dégénèrent vite en une persécution véritable, l'attitude fière et digne du prélat, son exil, son voyage à Rome d'où il revient muni des foudres pontificales, sa rentrée triomphale à Saint-Brieuc, sont racontés avec une précision élégante, une science historique qui n'a négligé aucun document contemporain. De ce chapitre des annales bretonnes, le pieux auteur a tiré des conclusions en faveur de saint Guillaume d'abord, dont le tombeau restauré attire les fidèles, et de l'inébranlable solidité de l'Église, qui, à toutes les époques, a résisté à d'autres « Mauclercs » que l'injuste duc de Bretagne.

Poursuivant ses études de criminologie bretonne, M. le docteur Corre a extrait des archives de la marine de Brest des procès-verbaux de torture judiciaire concernant Vincent Le Cam, pour crime de « baraterie », Marquis et Jouslain, convaincus d'espionnage pour le compte de la

Hollande, François Le Jar, coupable de vol dans l'Arsenal. Ces trois procès remontent à 1701, 1707, 1731, un demi-siècle avant l'abolition de la torture par Louis XVI. Le docteur Corre fait suivre le résumé de ces rares documents de réflexions établissant que la question par le feu, la seule appliquée en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, était un moyen extrême qu'il répugnait toujours aux magistrats d'employer. Il faut en rabattre de certaines déclamations aussi intéressées que philanthropiques.

Dans son *Rapport sur le service et la situation des archives du Finistère* pendant l'exercice 1895-1896, M. Jean Lemoine, le nouvel archiviste, dénombre les archives qu'il a fait verser au dépôt central de Quimper ou qui subsistent dans les villes du département. Les archives des anciennes amirautés de Brest, Quimper et Morlaix, en voie de classement, sont très intéressantes.

O. DE G.

#### LA COMPAGNIE DU DRAPEAU, par Michel Dolques. — Paris, E. Flammarion éditeur, 1896.

M. Michel Dolques a mis son premier roman sous le patronage de M. Ferdinand Fabre; il ne pouvait choisir un meilleur guide, un plus sûr modèle. Des *Courbezou* à *Monsieur Jean*, les livres de M. Ferdinand Fabre forment un ensemble harmonieux, un cycle cevenol où les personnages et les paysages empruntent un saisissant relief à l'observation vraie. Le style a toute la netteté et la concision désirables. Sainte Beuve signala, dès qu'elles parurent, ces robustes études de paysans et de curés du Midi; que dirait aujourd'hui l'éminent critique?

Dans son admiration, M. Dolques s'égare d'autant moins que, disciple fidèle, il décrit des sites et des mœurs voisins de ceux qu'a illustrés M. Fabre. Ces préférences, qu'il doit, sans doute, à son origine, expliquent un peu de redondance dans la phrase et de goût pour l'amplification oratoire, défauts qui s'atténueront et n'excluent pas de réelles qualités.

La *Compagnie du drapeau* est une réunion de braves garçons de Lodève ou des environs « groupés par le même amour: l'air pur, les repas « champêtres, sortes de campements dans les bois, sur la montagne et « surtout, la liberté d'une pareille vie passionnent ces ardentes natures; « la ville, ils la dédaignent. »

L'un d'eux, Léon Touc, s'éprend d'une jeune paysanne Elise, qu'il a

trouvée évanouie au sortir d'un bain rustique. L'idylle s'ébauche et aboutirait à un bon mariage, mais l'odieuse machination du cupide Baptiste amène la mort d'Elise, que Touc, désespéré, et ses amis Ledoyen, Agry, Pastel, Champy, Philox, accompagnent au champ du repos.

Le mariage heureux de Champy, l'émigration de plusieurs autres vers de grandes villes font s'égrèner la *Compagnie du drapeau*. Et Lodève, où l'agriculture est ruinée, où l'industrie se meurt, tombe en un marasme dont M. Dolques étudie les causes avec beaucoup de philosophie.

Quoiqu'il se prétende gai, en son avis au lecteur, M. Dolques nous semble, plutôt, résigné et il a écrit, pour exprimer le regret de quitter le sol natal, le « pays du berceau », les meilleures pages de son estimable livre.

O. DE GOURCUFF.

..

UNE MÈRE, petit poème vendéen par Emile Grimaud. — Nantes.  
Emile Grimaud et fils, 1896.

Heureux les poètes qui impriment leurs œuvres ! Ils apportent à l'ouvrage mieux que du zèle, de l'amour paternel. C'est donc un véritable bijou typographique qu'*Une Mère* de M. Emile Grimaud. Le poème a été extrait d'un recueil de vers vendéens, ancien déjà et épuisé aujourd'hui. En dehors de son mérite littéraire, il emprunte un intérêt nouveau à un portrait de Jean Chouan, le contrebandier héroïque. Ajoutons qu'il est dédié au duc de la Trémoille, dont l'aïeul fut très noblement mêlé à cette véridique et poétique histoire.

O. DE GOURCUFF.

..

M. A. Van Bever publie une curieuse *Méditation sentimentale* sur M<sup>me</sup> Desbordes Valmore, qui atteste l'influence exercée par l'auteur des *Élégies* et de plus d'une douloureuse lettre sur nombre d'écrivains de ce temps.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publiera dans ses prochaines livraisons :

*Gilles de Bretagne*, par M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut.

*Testament de Jean de Beaumanoir, chef des Bretons au combat des Trente* : document inédit communiqué par M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut.

La suite des *Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne*, par M. l'Abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire.

La suite des *Mémoires d'un Nantais*.

*Passages de troupes en 1690-1691 à Montoir et à Herbignac* (Loire-Inférieure), par M. le vicomte ODON DU HAUTAIS.

*Poésies bretonnes*, par le ROUETET DE SAINT-YVES, LE BARDE DU MENEZ-BRE, ISIDORE LE LABOUREUR.

*Nouvelles et Récits* de la Comtesse OLGA, SYLVANE DE KERALVÉ, VICOMTE DE TOURNEMINE, GETTE DE LA SAULDRAYE, l'abbé GIQUÉLLO, etc.

*Poésies françaises*, par MM. J. ROUSSE, JOS. PARKER, L. TIERCELIN, D. CAILLÉ, EMILE GRIMAUD, J. BERTHOU, O. DE GOURCUFF, L. BONNEAU, O. DE PESQUIDOUX, etc.

## VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

*Billets d'excursions délivrés toute l'année*

(1<sup>re</sup> CLASSE 65 fr. — 2<sup>me</sup> CLASSE 50 fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr., en 1<sup>re</sup> classe et 50 fr., en 2<sup>me</sup> classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-Labbé, Concarneau, Lorient, Auray, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %, du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 Kilomètres ou payant comme pour 150 Kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

## EXCURSIONS A JERSEY & A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey, valables pendant un mois et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

ALLER ET RETOUR PAR GRANVILLE :

1<sup>re</sup> Classe : **67 fr. 80.** — 2<sup>me</sup> Classe : **44 fr. 75.** — 3<sup>me</sup> Classe : **33 fr. 50.**

ALLER PAR GRANVILLE, RETOUR PAR SAINT-MALO : (ou inversement), *donnant la Faculté d'effectuer l'excursion du Mont-S<sup>t</sup>-Michel.*

1<sup>re</sup> Classe : **73 fr. 85.** — 2<sup>me</sup> Classe : **49 fr. 60.** — 3<sup>me</sup> Classe : **37 fr. 45**

ALLER ET RETOUR PAR CARTERET ET GOREY :

1<sup>re</sup> Classe : **63 fr. 15.** — 2<sup>me</sup> Classe : **44 fr. 25.** — 3<sup>me</sup> Classe : **29 fr. 85.**

ALLER PAR CARTERET, RETOUR PAR GRANVILLE : (ou inversement).

1<sup>re</sup> Classe : **65 fr. 45.** — 2<sup>me</sup> Classe : **44 fr. 50.** — 3<sup>me</sup> Classe : **31 fr. 70.**

ALLER PAR CARTERET, RETOUR PAR SAINT-MALO ET PONTORSON : (ou inversement), *donnant la faculté d'effectuer l'excursion du Mont-S<sup>t</sup>-Michel.*

1<sup>re</sup> Classe : **71 fr. 55.** — 2<sup>me</sup> Classe : **49 fr. 35.** — 3<sup>me</sup> Classe : **35 fr. 65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois, moyennant supplément de 10% par mois de prolongation.

## EXPOSITION NATIONALE ET COLONIALE DE ROUEN

A l'occasion de l'exposition de Rouen, la Compagnie de l'Ouest fait délivrer de Paris-Saint-Lazare à Rouen :

1<sup>o</sup> **Tous les Jours** : des billets d'aller et retour valables **5 jours** aux prix suivants :

1<sup>re</sup> Classe : **22 fr. 85.** — 2<sup>me</sup> Classe : **16 fr. 45.** — 3<sup>me</sup> Classe : **10 fr. 70**

2<sup>o</sup> **Les Samedis et Dimanches seulement** : des billets aller et retour valables **4 jours** aux prix suivants :

1<sup>re</sup> Classe : **18 fr. 50.** — 2<sup>me</sup> Classe : **14 fr.** — 3<sup>me</sup> Classe : **10 fr.**

Ces délais ne comprennent pas les Dimanches et jours de Fêtes, la durée de validité des billets est augmentée en conséquence.